

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : M. MICHEL GERMAIN, président

AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE L'OLÉODUC
DANS LE SECTEUR DU PARC NATIONAL D'OKA

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 9 septembre 2004, à 19 h 00
Bibliothèque municipale d'Oka
183, rue des Anges
Oka (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT 1

INTERVENANTS :

M. JACQUES RUELLAND: 1

MME MONIQUE GIRARD: 6

M. SIMON DUBOIS: 12

MME MARIE-MARTINE BÉDARD: 16

M. PIERRE LAUZON: 28

REPRISE DE LA SÉANCE 43

M. JACQUES RUELLAND: 44

MME MARIE-MARTINE BÉDARD: 56

LEVÉE DE LA SÉANCE 70

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, nous allons débiter la séance. Alors, je souhaite la bienvenue à tous et à toutes
pour cette troisième séance portant sur le projet de relocalisation de l'oléoduc. dans le parc
national d'Oka. Sans plus tarder, je vais inviter les gens qui sont inscrits au registre. Il est
possible que des personnes inscrites, j'ai quelques personnes qui s'étaient inscrites hier, il est
possible qu'elles ne soient pas là, mais néanmoins, si ces personnes arrivaient par après, bien
10 on les remettra dans le registre. Alors, je vais commencer avec la première personne que j'ai
d'inscrite, monsieur Jules Sauvé, est-il ici? Monsieur Jules Sauvé, non. J'ai également monsieur
Simon Dubois, il n'est pas ici. Donc, je vais passer à monsieur Jacques Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND:

15 Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT:

20 Bonsoir, Monsieur.

M. JACQUES RUELLAND:

25 Vous me direz si je pose une question qui a déjà abordée cet après-midi, parce que je ne
pouvais pas être là.

LE PRÉSIDENT:

30 Oui.

M. JACQUES RUELLAND:

35 Je voudrais revenir sur un des aspects légaux du dossier. Ma première question porte
sur le point suivant. Est-ce que le promoteur juge qu'il a les droits nécessaires pour augmenter la
capacité du **pipeline** dans le segment du parc qui est dans l'emprise actuelle? Est-ce que ça a
été abordé cet après-midi? Ça ne l'a pas été hier soir.

LE PRÉSIDENT:

40 Ça a effectivement été abordé cet après-midi, nous avons eu une explication, je crois
que c'est un représentant, madame, j'oublie son nom, qui a fait la présentation. Mais je pense
que ça va valoir la peine, comme je vous dis, ce qu'on peut dire c'est qu'il va y avoir les
transcriptions de l'explication.

45

M. JACQUES RUELLAND:

Oui.

50 **LE PRÉSIDENT:**

On pourra peut-être demander de reprendre l'explication, mais de façon succincte, en sachant que nous avons l'explication plus détaillée dans les transcriptions, qui seront disponibles la semaine prochaine.

55

M. JACQUES RUELLAND:

C'est ça, j'irai voir dans les transcriptions, peut-être une réponse rapide là-dessus.

60 **LE PRÉSIDENT:**

C'est ça. Donc, on a une réponse détaillée qui portait sur deux, spécifiquement sur deux servitudes qui couvraient, donc, une servitude du CN et une servitude qui avait été passée avec le CN et une autre qui avait été passée avec la Trappe ici, qui couvraient une bonne partie de l'emprise. Donc, l'explication a été donnée et je pourrais donner la parole au promoteur pour qu'il synthétise l'explication de cet après-midi. Donc, on convient que c'est une plus courte explication. Monsieur, je vous laisse la parole.

65

M. MITCH GLASS:

70

Merci. If I can call on maître Anne Drost to give that the brief explanation please.

Me ANNE DROST:

75

Oui. Monsieur le président, nous sommes d'avis qu'on a les droits, selon nos sept actes de servitudes, d'augmenter le diamètre dans l'emprise actuelle de notre oléoduc. Il y a sept actes de servitudes et, dans tous les actes, on a le droit d'opérer, maintenir, réparer notre **pipeline** à perpétuité.

80

Dans plusieurs des actes, ça va encore plus loin, pour dire qu'on peut changer le diamètre, on peut enlever, remplacer, mais dans tous les cas on a un oléoduc en perpétuité et on peut changer le diamètre. Il y a aussi, j'ai mentionné l'article 1177 du Code civil, qui indique que la servitude accorde tous les droits nécessaires pour l'utiliser.

85 **LE PRÉSIDENT:**

Donc, selon votre interprétation, donc, chacun des actes de servitude donne le droit d'opérer à perpétuité le **pipeline**, c'est ce qu'on comprend.

90

M. JACQUES RUELLAND:

Donc, dans le secteur du parc, la compagnie considère qu'elle a les pouvoirs et les droits nécessaires pour augmenter la capacité du **pipeline** dans le parc?

95

LE PRÉSIDENT:

C'est l'interprétation du promoteur.

100

M. JACQUES RUELLAND:

C'est ça?

LE PRÉSIDENT:

105

Oui.

M. JACQUES RUELLAND:

110

Est-ce que c'est un avis qui est partagé par le ministère responsable?

LE PRÉSIDENT:

115

Alors, nous pouvons reprendre, effectivement, cet après-midi. Alors, Monsieur, je vous laisse la parole, Désorcy, prenez la parole.

M. BERNARD DÉSORCY:

120

Oui, Monsieur le président. Lorsque, je répète ce que j'ai mentionné cet après-midi. Effectivement, les informations qui nous ont été fournies par la compagnie à cet égard-là, les dispositions du Code civil en question, nous acquiescions à cette garantie-là. Nous reconnaissons ces droits-là et la compagnie a la capacité de modifier le diamètre de son **pipeline**. On est d'accord avec ça.

125

LE PRÉSIDENT:

Oui, Monsieur Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND:

130

Donc, je vais passer à ma deuxième question, qui porte sur le document coté PR6, recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes. Je voudrais aborder toute la question des impacts relatifs des deux scénarios, c'est-à-dire une augmentation de la capacité dans le tracé actuel par rapport à l'alternative proposée et convenue entre ce qui s'appelait la FAPAQ à l'époque et le promoteur, c'est-à-dire le chemin des Collines.

135

140 Dans ce contexte-là, on a, dans le PR6, deux avis qui me semblent importants sur le plan écologique, c'est-à-dire celui de Léopold Gaudreault, qui est une autorité au ministère de l'Environnement et qui est à la direction du patrimoine écologique et du développement durable, et surtout, celui qui est beaucoup plus élaboré, qui provient de la direction de l'aménagement de la faune des Laurentides, qui a été adressé à madame Tapin le 2 février 2004. Je crois que nous avons un représentant de, je ne sais pas si ça s'appelle encore Faune et Parcs, mais Faune Québec, est-ce que, Monsieur Dupuy, en l'occurrence, pourrait nous exposer succinctement les avantages et inconvénients des deux scénarios, du point de vue faunique et écologique?

145 **LE PRÉSIDENT:**

Alors, Monsieur Dupuy, on va débiter du côté faunique, si vous passez du côté plus, également floristique, parce que Léopold Gaudreault donne des avis relativement au, parce qu'il est vrai que la question des écosystèmes aussi fait partie des champs de compétence de monsieur Gaudreault, bien entendu. Mais en tout cas, Monsieur Dupuy je vous laisse aller, alors, en fonction de ce que vous pensez être capable de répondre.

M. PIERRE DUPUY:

155 Si je regarde un peu la... en fait, ça revient un petit peu à la question qu'on a eue cet avant-midi, c'est de faire valoir le gain environnemental suite au déplacement de l'emprise comme telle. Je vais revenir avec la mission des Parcs et en quoi le déplacement, nous, de l'emprise, ça constitue un gain important.

160 La mission des Parcs, je la répète, c'est de préserver, pour les générations actuelles et futures, un échantillon de notre patrimoine naturel. Et, en regardant cette définition-là, il y a au moins deux concepts qui sont importants dans la gestion des parcs, soit la dimension de la protection de la biodiversité ou favoriser le maintien de la biodiversité et, le deuxième élément, qui est aussi décisionnel, qui est celui du respect de l'intégrité écologique du milieu.

165 L'emprise actuelle, on la voit comme étant problématique parce que les différences environnementales ou des conditions environnementales dans une emprise versus un boisé mature sont largement différentes et l'emprise représente, à toutes fins pratiques, une discontinuité dans les écosystèmes et un bris dans l'intégrité écologique.

170 Le fait que le **pipeline** traverse des zones humides, le fait que le **pipeline** traverse des forêts matures, le fait que la réactivation de l'emprise, par exemple, ramènerait à, en arrière, 50 ans d'évolution de la végétation, c'est significatif pour nous au niveau de l'intégrité écologique. Et les conditions écologiques qu'on retrouve sur le bord de la route des Collines sont largement comparables aux conditions écologiques qu'on va rencontrer dans une emprise de **pipeline**.

175 À ce moment-là, le milieu est beaucoup plus adapté à récupérer à retourner à son état originel d'un milieu qui est en partie humanisé, mais qui, à toutes fins pratiques, au niveau

environnemental, le parc ne subira pas beaucoup de pertes à ce niveau-là.

180

Le fait aussi de déplacer l'emprise éloigne le **pipeline** des habitats fauniques importants, des habitats-clés immédiats à la Grande Baie. Je fais référence à l'héronnière qui est présente, je fais référence à l'habitat du rat musqué, je fais référence aussi à l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques. Le fait qu'on s'en éloigne, le fait qu'on se retire des milieux humides, ça constitue des gestes significatifs pour favoriser un retour vers l'intégrité écologique qui est fondamentale dans notre gestion des parcs.

185

On croit, nous, qu'en se déplaçant de cette façon-là, en évitant les milieux humides, en évitant les forêts matures, en se retirant complètement de l'entretien de l'emprise, on va permettre au milieu naturel de récupérer. On va permettre aussi au coeur du parc, en termes de milieu naturel, qui est affecté par l'emprise actuelle, on va lui permettre de récupérer et de retourner dans un état plus souhaitable pour tous les visiteurs du parc et pour tous les gestionnaires du parc comme tel.

190

C'est évident que, si on circule en pleine forêt et qu'on arrive à proximité d'une emprise de **pipeline**, l'expérience parc et le produit parc en prend pour son rhume et, pour nous au ministère des Ressources naturelles, c'est une occasion unique de corriger une situation qui existe depuis 1952, depuis le moment de la création du parc dans sa version actuelle, et on est très très favorables à profiter de cette occasion-là pour corriger une situation de cette nature-là.

195

200

LE PRÉSIDENT:

Merci, Monsieur Dupuy. Monsieur Ruelland.

205

M. JACQUES RUELLAND:

Donc, j'en conclus que, du point de vue de ces spécialistes, le tracé proposé est très préférable à une augmentation de la capacité, si c'était autorisé, si c'était permis, si c'était possible, dans l'emprise actuelle.

210

LE PRÉSIDENT:

Selon aussi ce qu'on peut lire dans l'avis de Léopold Gaudreault, aussi, il semble qu'il va dans ce sens-là.

215

M. JACQUES RUELLAND:

C'est ça, dans celle de Léopold Gaudreault et dans celle de Faune Québec. J'ai fait, j'ai passé mes deux questions, j'ai une suggestion à faire, je me demande si la commission n'aurait pas avantage à prendre des photos des travaux que le promoteur a exécutés dans le secteur de Sainte-Marthe, pour voir la nature des perturbations sur le milieu qu'entraîne une infrastructure aussi importante, ce qui permettrait de comparer les...

220

LE PRÉSIDENT:

225

Des photos...

M. JACQUES RUELLAND:

230

... les travaux qui auraient lieu en milieu humide, dans les milieux sensibles, puis s'ils devaient être exécutés dans le...

LE PRÉSIDENT:

235

L'emprise existante.

M. JACQUES RUELLAND:

240

... dans l'emprise existante.

LE PRÉSIDENT:

À Sainte-Marthe-sur-le-Lac...

245

M. JACQUES RUELLAND:

Juste à l'est un peu, on voit où est-ce que c'est.

LE PRÉSIDENT:

250

Nous prenons en note votre suggestion.

M. JACQUES RUELLAND:

255

Merci.

LE PRÉSIDENT:

260

Je vous remercie, Monsieur Ruelland. Nous allons maintenant inviter madame Monique Girard. Bonsoir, Madame.

MME MONIQUE GIRARD:

265

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT:

À vous la parole.

MME MONIQUE GIRARD:

270

Je suis Monique Girard, d'Oka, je suis une résidante d'Oka, du comité de citoyens. D'abord, je n'étais pas présente cet après-midi, mais on m'a quand même fait une espèce de petit compte-rendu de ce qui s'est passé cet après-midi, je ne pouvais pas être là, j'étais au travail.

275

Bon, depuis hier soir, comme tout le monde, j'assiste à ce qui se passe. Moi, d'abord, je dois vous dire que j'ai fait, je fais partie de ceux qui contestent la légalité du projet, c'est-à-dire que je calcule, à la vue de ce que j'ai pu apprendre, que le promoteur n'a pas le droit de faire de tels travaux dans le parc.

280

Ce que j'écoute et ce que j'entends, moi, je suis ancienne maîtresse d'école; donc, depuis hier, ce que j'entends c'est **je ne sais pas, on ne sait pas**. Alors, je n'ai pas de réponse donc je calcule qu'il y a des gens quelque part qui ne font pas leurs devoirs ou qui n'étudient pas leurs leçons, parce qu'on va partir, on va être aussi ignorants que quand on est venus. On est venus ici pour avoir des réponses et on ne les a pas.

285

Par contre, ce que je sens, en tant qu'intervenante et en tant qu'auditrice de ce qui se passe, c'est que je ne sens pas, de la part des fonctionnaires qui sont là, un semblant d'appui pour protéger le parc d'Oka. C'est-à-dire qu'on n'a pas d'appui dans nos arguments, c'est qu'on part du fait que, longer le chemin des Collines, c'est extraordinaire, compte tenu qu'ils n'entrent pas dans le parc, mais si on part de mon point de vue et du point de vue de d'autres, qui disent que Trans-Nord n'a pas à effectuer des travaux dans le parc, ils n'ont pas le droit, selon notre conception de la loi, et je ne sens pas cet appui de la part de nos fonctionnaires qui devraient, avant tout, protéger le parc envers et contre tous.

295

Je ne sens pas ça et je me pose la question est-ce que les messieurs ici, de l'Environnement, du ministère des Transports, partent du principe que, le fait que ça longe le chemin des Collines, c'est un moindre mal? Plutôt que de dire y a-t-il moyen d'envisager un autre endroit que le parc pour passer? Je me sens, il me semble, je comprends les promoteurs, eux autres, ils poussent, ils poussent dans leur direction, mais je ne devrais pas sentir cette poussée-là de la part de nos fonctionnaires, qui doivent avant tout nous représenter, protéger ce parc-là et le protéger dans son intégrité.

300

Je voudrais savoir est-ce que quelqu'un peut me répondre? Est-ce que c'est ça que je ressens? Est-ce que je ressens, je reçois ça mal, ou si vous dites bien c'est mieux que de passer dans l'ancienne, et vous vous arrêtez là, plutôt que de dire sortez donc du parc? Mettez vos ingénieurs, puis vos gens à l'ouvrage, à Trans-Nord, puis essayez de trouver un autre trajet. Je veux savoir, moi, je ne parle pas au promoteur, je parle, je questionne les gens de l'Environnement et les gens du parc surtout.

310

LE PRÉSIDENT:

315

Oui, Madame Girard. Mais vous comprenez, dans un certain sens, dans les explications que nous avons reçues, dans un certain sens, il y a certaines personnes, du côté du ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs qui ont proposé un changement de tracé. Donc, c'est évident que ces gens-là, on peut comprendre que, en quelque sorte, ils défendent leur proposition. Donc, je pense qu'il faut comprendre aussi cette mise en contexte-là, du côté de certaines personnes qui sont ici à la table, du côté du ministère des Ressources naturelles.

320

325

Du côté du ministère de l'Environnement, donc, monsieur Talbot, fait l'analyse environnementale. Donc, comme il l'a expliqué hier, son rôle c'est de regarder et ils vont faire, à ce moment-là, leur travail relativement à l'analyse environnementale du projet.

330

Mais ce qui est important de comprendre dans la procédure, c'est comme du côté du ministère notamment, qui, lorsque des directives sont faites, bon bien c'est un guide qui explique au promoteur qu'est-ce qu'il doit faire, dans son étude d'impacts. Mais, fondamentalement, le choix de la solution proposée pour atteindre les objectifs, ça incombe au promoteur.

335

On comprend, le ministère, lui, fait l'analyse des propositions au mérite en quelque sorte. Donc, je comprends que vous avez des perceptions, mais aussi le ministère de l'Environnement disons, comme monsieur Talbot, va faire son travail en analysant le projet. On se comprend comme ça. Mais...

MME MONIQUE GIRARD:

340

Donc, en partant de là, ce qui veut dire que les gens prennent comme acquis que Trans-Nord Pipelines a les droits d'effectuer des travaux.

LE PRÉSIDENT:

345

Ce que nous avons eu...

MME MONIQUE GIRARD:

350

Compte tenu que nous, on part d'un autre point de vue, comprenez-vous que nous, on a de la misère avec ça, à comprendre?

LE PRÉSIDENT:

355

Oui, je comprends très bien votre point de vue. Sauf, ce que nous avons, nous avons le promoteur qui dit bon, selon, de telle façon, selon l'écriture des actes, selon le Code civil, j'ai le droit de modifier la conduite.

Du côté du ministère des Ressources naturelles qui, éventuel, doit émettre un permis en fonction de la Loi sur les parcs, bien semble avoir la même interprétation, en tout cas selon ce

360 qu'on entend ici et ce qui va aussi apparaître dans les transcriptions. Donc, c'est évident qu'on a ce portrait-là, vous comprenez.

365 Ça peut ne pas vous satisfaire, mais vous comprenez, ça fait partie un peu aussi de l'opinion qu'on attend des gens en seconde partie d'audience. Les gens disent on n'est pas satisfaits, bien venez nous le dire, c'est le rôle du BAPE, entre autres, d'écouter les gens, vous comprenez.

MME MONIQUE GIRARD:

370 Oui oui oui, bien sûr. Ça, je n'ai absolument pas de problème avec ça. Ce que je vous dis c'est que je sens dans le moment, quand je suis assise dans la salle, que je n'ai pas seulement de ce côté-là à, comme on dit, à ne pas être en accord, mais j'ai aussi ce côté-là; et c'est ce côté-là avec qui j'ai un petit peu de difficulté parce que j'aimerais ça que, sans dire bien vous avez totalement raison, on va y voir quand on sera rendus là, mais que, à un moment donné, quand, je ne sais pas moi, tu es fonctionnaire au niveau d'un parc national, tu ne permets 375 pas à personne de venir toucher à ça. Et je devrais sentir un peu d'appui de la part de ces gens-là. On a un biologiste ici, le biologiste, il est là pour protéger la faune et la flore, puis là, on l'a vu avec les travaux de l'aqueduc, la dame de castors, je veux dire, ça a été un véritable carnage.

380 C'est que, quand on a des travaux à faire, on le sait qu'il faut opérer et, souvent, on a un échéancier et puis le petit oiseau puis la petite tortue, on s'en fout pas mal parce qu'il faut opérer puis il faut... C'est pour ça qu'on se dit comment ça se fait que, est-ce qu'on est des illuminés, est-ce qu'on est des fatigans, est-ce qu'on est des emmerdeurs parce que, à quelque part, on est inquiets et, à chaque fois qu'il y a eu des travaux, on le sait que ce n'est jamais comme ça devrait être, d'accord? Il y a des bavures puis il y a, on... bon, on chavire d'un bord et de l'autre 385 et, bon, il faut vivre avec ça, et moi c'est ce que je me dis, bon là, ça suffit, parce que le parc c'est un sanctuaire, il va falloir le contourner et apprendre à le contourner.

390 On n'en a pas des tonnes de parcs proches de Montréal, alors moi, je me dis il faut arrêter quelque part. Donc, j'aimerais juste sentir un peu de compréhension de la part des gens de l'Environnement et dire on comprend un petit peu votre inquiétude, parce qu'il est agressé, puis il va l'être encore, puis il va l'être de plus en plus. Donc, j'aimerais ça sentir un peu de...

LE PRÉSIDENT:

395 Mais c'est un peu un jugement de valeur que vous faites.

MME MONIQUE GIRARD:

400 ... pas de la compassion, j'ai horreur de ça.

LE PRÉSIDENT:

Les gens ont le libre arbitre aussi de, en fonction des questions qui sont posées, ils ont la

liberté de la réponse aussi, vous comprenez.

405

MME MONIQUE GIRARD:

D'accord. Je vais demander au biologiste...

410

LE PRÉSIDENT:

On ne peut pas les forcer à répondre.

415

MME MONIQUE GIRARD:

Est-ce qu'il peut me garantir qu'il n'y aura aucune perturbation si jamais les travaux se font à l'endroit où vous espérez qu'ils se fassent, le long du chemin des Collines? Est-ce que vous êtes capable de me garantir qu'il n'y aura pas de bavures et qu'il n'y aura pas de problèmes?

420

M. PIERRE DUPUY:

C'est certain que, à nos yeux, on ne peut pas construire un **pipeline**, quel que soit l'endroit, sans avoir un impact sur le milieu naturel. Ça c'est un incontournable.

425

Notre responsabilité, nous, c'est d'établir si les impacts sont dans le raisonnable et si le milieu naturel est capable de récupérer dans un temps raisonnable face à un tel passage.

430

Le choix qu'on a fait, je vais juste vous situer, j'ai travaillé plus de 20 ans dans les parcs, je suis un biologiste qui avait profondément la conservation en tête, l'éducation au mot conservation et au sens profond du mot conservation. Alors, pour moi il y a moyen de concilier la présence d'un **pipeline** avec les objectifs de conservation dans le contexte que l'on vit à celui du parc national d'Oka.

435

Notre position, au ministère, c'est que le **pipeline** dans l'emprise actuelle, on doit vivre avec et, parce que c'est des antécédents, et ils étaient là avant la création du parc et ils sont en droit de rester dans le parc, dans cette position-là.

440

Pourquoi nous on a proposé de se déplacer? C'est fondamentalement pour protéger le milieu naturel. Parce que les impacts à réactiver l'emprise actuellement sont significativement supérieurs à ceux qu'on peut anticiper le long du chemin. La largeur de l'emprise va être moins large, le milieu traversé est largement moins sensible.

445

La notion de résilience, la capacité d'un milieu à récupérer suite à une perturbation, les habitats qui sont traversés le long de la ligne sont beaucoup plus, beaucoup moins sensibles à une traverse comme celle-là. Et, dans l'emprise actuelle, on parle de milieux aquatiques, on parle d'habitats protégés légalement, on parle d'un milieu sensible; on parle aussi, si jamais il se réactive là, vous allez voir une emprise de 60' qui est ramenée à du sol et de la végétation, il va y

450 avoir une brisure drastique entre les écosystèmes de part et d'autre. Pour nous, c'est un gain
environnemental significatif de dire on oublie cette emprise-là, ça fait depuis 1952 qu'elle essaie
de récupérer, enfin, on va la laisser aller.

455 On nous a parlé, nous, d'un entretien. L'entretien comme tel nécessite la coupe d'arbres,
la circulation éventuelle de machinerie, la circulation de gens qui vont abattre, tout ce que le
milieu naturel fait pour récupérer systématiquement aux 5 ou aux 10 ans. Ça, c'est fini. On va
permettre enfin aux deux écosystèmes de part et d'autre de l'emprise, qui sont des écosystèmes
forestiers, de se refermer et de soigner la blessure qui date de 1952.

460 Le milieu naturel, tel qu'il est là, le sol est riche et on sait que le milieu va récupérer assez
facilement. Les plantes qui sont forestières vont récupérer dans l'emprise et, de part et d'autre,
et, tranquillement, tout l'écosystème végétal va évoluer vers quelque chose de naturel, va
retourner vers ce qu'on appelle, nous, un écosystème plus intègre, une intégrité écologique.

465 On est convaincus, et notre intérêt pour nous c'est la société québécoise, on est
intéressés à donner à la société québécoise des parcs de qualité, et notre expertise nous amène
à dire oui, il y a là un gain significatif. Il y a là un gain, madame, je vous le dis, significatif, au
point que chez nous, les gens qui travaillent depuis des années en matière de conservation
applaudissent la chose et on s'attendrait logiquement, de la part de notre ministère, on
s'attendrait que le public nous supporte. Parce que, fondamentalement, il y a là un gain
470 environnemental incontournable.

475 Je voudrais juste vous rappeler que, le long de la route, les plantes qui se retrouvent là
ont une capacité à réoccuper la future emprise dans un délai raisonnable et à recréer des
habitats urbanisés, ou humanisés quelque peu, rapidement. Et, fondamentalement, l'habitat va
se replacer et l'écosystème ne devrait pas être pénalisé à long terme. Il va être pénalisé à très
court terme.

480 Un dernier commentaire. Le projet tel qu'il est déposé actuellement, pour nous,
environnementalement parlant, c'est un projet simple. Les impacts sur l'environnement ne sont
pas significatifs. Les stratégies qui sont déposées par le consultant sont performantes. Il y a des
façons de traverser les cours d'eau, il y a des façons de déboiser, il y a des temps de travail, et
ça, ça nous assure que les impacts ne sont pas significatifs.

485 On a demandé au promoteur: **Êtes-vous ouvert à déplacer votre emprise?** Il avait la
liberté de dire: **Non, je reste dans mon emprise.** Il a vu des avantages, nous avons vu nos
avantages, et c'est dans ce sens-là qu'il y a eu conciliation et qu'il y a eu un accord dans ce sens-
là.

490 Moi, je suis convaincu que les parcs, le parc national d'Oka est gagnant et que la société
québécoise va être gagnante suite au déplacement du **pipeline**, et je mets sur ma table, sur la
table, ma qualification de professionnel et d'expert en environnement.

LE PRÉSIDENT:

495

Merci, Monsieur Dupuy. Madame Girard.

MME MONIQUE GIRARD:

500

Bon, permettez-moi de vous dire qu'on ne chausse pas les mêmes chaussures. Moi, je souhaiterais que...

LE PRÉSIDENT:

505

Mais il faut faire attention parce que je veux éviter le...

MME MONIQUE GIRARD:

510

Non non, mais c'est parce que...

LE PRÉSIDENT:

515

... des échanges qui virent en débat. Il y a aussi, aussi votre commentaire, votre question ressemblait beaucoup à un long préambule qui pourrait ressembler à un commentaire...

MME MONIQUE GIRARD:

520

C'est que je voulais savoir de la part de monsieur s'il était pour y avoir des bavures. Il m'a dit que oui, il y en aurait. Alors, c'est ce que je voulais savoir. Sauf que je maintiens toujours ma position que, parce que le parc est déjà grevé, je pense, de sept servitudes, dans le parc il y a déjà sept servitudes dans le parc, alors je me dis on risque à un moment donné ou l'autre d'avoir d'autres travaux. Alors, il faut déjà mettre un frein à ça et je pense que, de travailler à ce que toutes ces servitudes-là, un jour ou l'autre, s'ils ont des modifications à faire ou des transformations à faire, trouvent un autre chemin que le parc d'Oka, même le long des Collines, à mon avis, c'est toujours dans le parc.

525

LE PRÉSIDENT:

530

Je comprends vos inquiétudes et je vous remercie. Nous allons maintenant passer à monsieur Simon Dubois. Il n'était pas ici en début de séance, alors je le rappelle. Alors bonsoir, Monsieur Dubois.

M. SIMON DUBOIS:

535

Bonsoir. Bon, ma question est assez simple. J'aimerais savoir s'il y a quelqu'un qui a, parce que depuis quelques années, on assiste à la multiplication des projets qui vont entrer en interaction avec le parc d'Oka, il y a la nappe phréatique pour les villes environnantes, il y a ce projet-là, d'oléoduc, puis il y a le projet de Niocan aussi qui s'en vient, ça fait une couple

'années que ça se prépare et on le sent s'en venir.

540

Donc, ce que je me demande c'est est-ce qu'il y a quelqu'un à quelque part qui a pensé à mettre en contexte, faire des études indépendantes, s'interroger sur les conséquences de tous ces projets-là, la pression que ça va avoir sur l'écosystème puis sur l'ensemble du parc d'Oka?

545

Donc, la question plus précisément est est-ce qu'il y a des études indépendantes qui ont été faites pour essayer de mettre ça en contexte, voir qu'est-ce que ça allait donner en bout de ligne, ça, ce projet-là en particulier, mais dans une optique plus globale? S'il y en a, quelles sont-elles? Et, s'il n'y en a pas, est-ce qu'on compte en faire? Est-ce qu'on va s'interroger là-dessus?

550

LE PRÉSIDENT:

555

Très bien. Monsieur Rozon, hier, quand on regardait les cartes d'inventaire faites par le promoteur, on s'aperçoit par exemple, on voit, il y a beaucoup d'équipement, d'infrastructures, il y a des étangs aérés en enclave je crois, qui ont été installés autour de '92, '93, on a des puits d'alimentation. Il y a quand même beaucoup de choses, beaucoup d'équipement d'installé, et on entend, bon, ce projet-ci, mais également, les gens en ont, les ont abordés, les projets de creusage de puits et aussi le fameux projet Niocan. Ce que j'en comprenais c'est qu'il y aurait un déversement d'eau de pompage et de galeries vers le ruisseau Rousse. Donc, on peut constater qu'il se passe beaucoup de choses dans le parc d'Oka, outre l'activité, l'achalandage touristique.

560

Donc, pour aller dans le sens de la question qui vient d'être posée, est-ce que les autorités du parc se sont penchées sur ces différentes problématiques-là? Est-ce qu'elles ont une vue d'ensemble sur les impacts potentiels de toutes ces activités?

565

M. RICHARD ROZON:

570

Effectivement, Monsieur le président. Le parc d'Oka est souvent, compte tenu de sa situation géographique dans un milieu fortement urbanisé, sollicité pour différents projets. Il y a des projets qui étaient existants, le **pipeline** en est un exemple. Il y a un autre **pipeline** aussi qui traverse le parc, qui a été construit dans les années '70, et il y a tout récemment la mise en place d'équipement de captage d'eau pour alimenter, comme je le disais cet après-midi, les municipalités de Saint-Joseph et de Pointe-Calumet.

575

Il y a aussi d'autres installations qui ont été, à l'origine, implantées pour les besoins spécifiques du parc. Donc, une ancienne usine d'épuration des eaux, qui a été désaffectée, et aussi des puits de captage d'eau du même type que ceux de Saint-Joseph pour alimenter le parc dans les années '60, 66, 70, mais qui maintenant aussi servent à alimenter une partie de la Municipalité d'Oka.

580

Effectivement, tous ces projets-là, ça semble beaucoup de projets. Le **pipeline** était là, puis je pense que monsieur Dupuy a bien transmis la position des autorités de notre ministère et de la SEPAQ. Concernant le réseau d'aqueduc, son implantation, pour nous, il y a eu une démonstration à l'effet que c'était essentiel pour la population de Saint-Joseph et de Pointe-

585 Calumet, on a été extrêmement vigilantds quant à la façon de faire afin de ne pas créer d'impact majeur sur le milieu.

C'est un puisage d'eau qui est, en partie, un puisage de l'eau du Lac des Deux-Montagnes, qui est filtrée par le sable, c'est pour ça, de là sa qualité et sa quantité, et on a utilisé, je vous dirais à 98% les emprises existantes de chemins ou de conduites d'eaux usées de la municipalité. Donc, il n'y a pas eu de déboisement excessif, simplement un terrain pour l'implantation de l'infrastructure électrique. Et, pour le reste, on a suivi, et on suit les tracés de lieux déjà perturbés, entre autres, comme je le disais cet après-midi, l'emprise de la piste cyclable. Donc, on enlevait l'asphalte, on a mis le tuyau sous l'emprise de l'asphalte et on a remis la piste cyclable en état.

595 De là à voir si, bon, les impacts cumulatifs de ces projets-là, je pense que, de plus en plus, la loi se ferme sur ces projets-là. Il reste des zones qui étaient grises, qui laissaient des possibilités, et je pense qu'il y a eu des modifications qui ont été apportées à la loi pour fermer ces ouvertures-là.

600 Les éléments qui sont à l'intérieur du parc, qui étaient là avant la création, donc, en '92, incluant l'enclave des bassins aérés, qui ne fait pas partie du parc comme tel, ces choses-là, dans l'avenir, ça ne se reproduira pas. Donc, on devrait être en mesure de limiter l'accumulation de tous ces projets-là.

605 Concernant le projet de la mine Niocan, nous au parc, on avait un certain nombre de préoccupations. Ces préoccupations ont été transmises, par l'intermédiaire de la FAPAQ, au ministère de l'Environnement, qui les a prises en compte et qui va les analyser et aller chercher des réponses pour nous garantir qu'il n'y aura pas d'impact à la fois sur le ruisseau Rousse ou, en tout cas, des impacts significatifs à la fois sur le ruisseau Rousse et sur la Grande Baie.

LE PRÉSIDENT:

615 Comme là, par exemple, nous avons une traversée, par exemple, de la conduite, qui est projetée dans le ruisseau Rousse, et là les gens ont mis en relation aussi le projet, autrement dit, d'augmentation de débit dans le ruisseau. Alors, est-ce que, pour vous, vous avez des inquiétudes de ce qui peut avoir des interactions au point de vue des impacts de ces deux interventions-là dans le ruisseau Rousse d'après vous?

620 **M. RICHARD ROZON:**

Bien, selon les informations que j'ai eues, écoutez je n'ai pas l'information écrite, l'information a été transmise au bureau du ministère de l'Environnement au niveau régional. Toutefois, ce que j'en sais c'est que les augmentations de débit ne sont pas significatives et ça ne devrait pas mettre en cause ou mettre ou créer une érosion excessive du cours d'eau et, si on regarde la traverse du projet de **pipeline**, compte tenu de la méthode qu'ils vont utiliser pour traverser le cours d'eau, je ne crois pas, en tout cas, selon l'information dont je dispose, je ne crois pas que ça va avoir un impact ou avoir des inquiétudes à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT:

630

Et ce que vous connaissez du dossier de Niocan, vous considérez que l'augmentation de débit, si ce projet se réalise, dans ce cas-là aussi, donc, ne serait pas significative. Donc, vous ne voyez pas d'interaction potentielle, c'est ce qu'on comprend de la réponse? Entre les deux projets.

635

M. RICHARD ROZON:

Moi, je ne vois pas d'interaction potentielle. De toute façon, je sais que le ministère de l'Environnement va demander à Niocan de mettre en place un comité de suivi pour tous ces éléments-là. Et nous, à l'intérieur du parc, on a un principe de suivi de l'intégrité écologique de certains secteurs, notamment celui du ruisseau Rousse et de la Grande Baie.

640

LE PRÉSIDENT:

645

Très bien. Je vous remercie. Oui, vous pouvez continuer à poser une autre question.

M. SIMON DUBOIS:

Je dois en déduire qu'il n'y a pas vraiment eu d'études indépendantes, menées globalement, et qu'il n'y en aura pas non plus, indépendantes, à part un comité de suivi fait par la mine; c'est ça qu'on me dit?

650

M. RICHARD ROZON:

Je ne pense pas qu'il va y avoir une mise en place d'études indépendantes. Il se peut que, à l'intérieur du parc, avec le concours du MRN, il y ait des études sur les impacts. Mais à ce moment-ci, nous, l'analyse qu'on en a fait, on ne voyait pas où il pouvait y avoir des impacts entre les deux projets ou entre les trois projets.

655

LE PRÉSIDENT:

660

Oui, Monsieur Dubois.

M. SIMON DUBOIS:

Donc, moi ma préoccupation c'est vraiment ça. C'est que, à un moment donné, qu'on s'interroge sérieusement, qu'on ait des points de vue indépendants sur les effets cumulatifs, à un moment donné. C'est ma préoccupation. Merci.

665

LE PRÉSIDENT:

670

Très bien. Je vous remercie. Nous allons maintenant inviter madame Monique Dorion.

Elle est partie. Donc, si elle revient, nous l'appellerons. Maintenant, madame Marie-Martine Bédard. Bonsoir, Madame.

675

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

Bonsoir, Monsieur le président.

680

LE PRÉSIDENT:

À vous la parole.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

685

Bonsoir, Messieurs. Avant de poser mes questions, qui vont être sur les effets cumulatifs, j'aimerais demander, Monsieur le président, s'il serait possible de demander à la compagnie, au promoteur, de faire le dépôt des études préliminaires des différents projets et alternatives aux tracés proposés, avec les calculs et résultats qui ont fait en sorte que ces tracés-

690

là ont été rejetés.

LE PRÉSIDENT:

Alors, je vais transférer la question du côté de Monsieur Glass. De quelle façon vous avez procédé à l'origine, donc, lorsque vous avez fait l'étude d'impacts dans laquelle vous faites allusion que vous avez regardé des solutions autres, est-ce que vous avez produit des documents? Donc, madame Bédard aimerait savoir si ces documents-là existent? Et, s'ils existent, peut-on en obtenir une copie?

695

700

M. MITCH GLASS:

Essentially, what Trans-Northern did on the engineering of the design and looking at those assessments, there were essentially a fairly high level of design assessment done early in the project. I'm not aware of any documentation we may have to support that, but we can file the slides that we have presented here to outline those various aspects.

705

LE PRÉSIDENT:

Donc, vous nous dites qu'il n'existe pas de documents sectoriels sur ces hypothèses de travail-là. Ce que vous avez synthétisé c'est de l'information qui faisait partie de notes de travail et vous les avez synthétisées sous forme d'acétates, c'est ce qu'on doit comprendre?

710

M. MITCH GLASS:

715

That's correct.

LE PRÉSIDENT:

720 Madame Bédard.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

725 Je dois comprendre à cela qu'il n'y a aucune méthode scientifique vérifiable ou autre méthode qui est vérifiable pour nous, pour vérifier les calculs ou le pourquoi que les tracés ne pouvaient pas, qu'il n'y avait pas d'autres alternatives possibles. Donc, il n'y a rien de vérifiable, c'est ça que je dois comprendre?

LE PRÉSIDENT:

730 Ça dépend. C'est une forme d'interprétation, mais du côté de monsieur Glass, je laisserais monsieur Glass répondre, dans ce cas-ci, de quelle façon l'évaluation préliminaire s'est faite? Est-ce qu'il y avait une méthodologie derrière ça ou si ça s'est fait selon les dires de madame Bédard, par exemple?

735

M. MITCH GLASS:

740 The design issues are fairly complex in nature, it's not just a, necessarily a matter of the pipeline hydraulic calculations. Because this project, also, we're changing the pump characteristics at the Montreal-Como, Lancaster-Farran's Point station. So the hydraulic overall calculations in the, you know, the balancing of the pipeline diameter in size changes, in length changes, also has to be done in conjunction with looking at the pump. So it's a fairly complex exercise that the design team, that I, myself was not part of what went through.

745 **LE PRÉSIDENT:**

750 C'est ça. Donc, il existe, pour votre conduite existante par exemple, ou le projet spécifique, il existe des calculs de charge, c'est ça que je comprends de la réponse, mais pour le projet tel que présenté. Mais, par contre, ce que je comprends de la réponse de monsieur Glass c'est que, pour les autres solutions qu'ils ont étudiées, ils ne sont pas allés jusqu'à des calculs de charge, étant donné qu'ils ont plutôt fait des études d'inventaire. C'est ce que je comprends de la réponse de monsieur Glass.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

755

Donc, suite à ça, ça veut dire qu'ils ne sont pas du tout allés jusqu'au bout pour voir réellement, de manière irrévocable, si ces projets-là pouvaient être faits ou pas? Ils ne peuvent pas mettre un...

760 **LE PRÉSIDENT:**

Selon les indications, ce qu'on a, autrement dit, c'est ce qu'on a pu constater sur les

acétates.

765 **MME MARIE-MARTINE BÉDARD:**

Très global.

LE PRÉSIDENT:

770

La synthèse de l'information disponible.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

775

Oui.

LE PRÉSIDENT:

C'est ce qu'on doit comprendre.

780

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

785 Bon. L'autre chose que, donc, il n'y a rien qui pourra être déposé là-dessus, d'accord. Si ce serait possible que la compagnie puisse déposer aussi les rapports d'incidents, de réparations faites le long du trajet du **pipeline** et sur le **pipeline** dans le parc d'Oka et au Québec depuis 1953, accompagnés, évidemment, du dépôt de la méthode d'inspection et de détection des fuites.

LE PRÉSIDENT:

790

Il y a plusieurs éléments. On pourrait peut-être bien cerner la demande, à savoir quelle sorte d'informations vous recherchez plus spécifiquement?

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

795

Bien, c'est que nous sommes ici en tant que citoyens, il y a aussi des experts parmi le groupe des citoyens qui désirent peut-être présenter des mémoires éventuellement, si nous n'avons pas accès à de l'information pertinente, les mémoires ne pourront pas être de grande utilité.

800

LE PRÉSIDENT:

Non, ça, je comprends ça, mais pour savoir spécifiquement, il y a la question des rapports d'incidents.

805

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

810 Oui.

LE PRÉSIDENT:

Donc, au Québec.

815

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

Ça peut être des fuites... Écoutez, moi, je ne sais pas ce qui peut se passer avec un pipeline, et c'est pour avoir cette espèce de vision globale de tout ça.

820

LE PRÉSIDENT:

On pourrait commencer par les rapports d'incidents. Donc, que ce soit des fuites ou des baisses subites de pression dans le réseau qui ont nécessité de vous poser des questions, déclencher des procédures disons d'urgence, sans nécessairement qu'il y ait de fuite, il a pu y avoir peut-être des incidents qui vous ont inquiétés, qui ont peut-être été sans conséquence ou qui ont eu des conséquences, est-ce que c'est possible d'obtenir de l'information relativement à ça, ces incidents-là, s'ils ont eu lieu? Monsieur Glass?

825

830 **M. MITCH GLASS:**

Pardon me. Yes, I can conclusively state that we have no record of a leak ever occurring within Oka Park from the pipeline. Now, from my recollection, from my role as manager of field services, I cannot recall either situation where we had responses into Oka Park itself, even for what I would call a suspected leak response or having to respond to a, let's say, shall I say an odor report or a change in the pressure, something like that to go to the Oka Park lands itself for a suspected leak response.

835

Trans-Northern Pipelines has incident reporting requirements and obligations to the National Energy Board, if we ever did have an incident that required reporting to the National Energy Board, we are obligated to do so, and again I can say that we've never had a case where we've had to report to the National Energy Board for Oka Park.

840

LE PRÉSIDENT:

Donc, vous pourriez vérifier et, à ce moment-là, vous pourriez nous dire bien, par exemple, une chronologie s'il y en a eu deux, il y en a eu deux et est-ce que c'est possible d'avoir la teneur des renseignements relatifs à ces incidents, s'il y en a eu?

845

850 **M. MITCH GLASS:**

That is correct. I could review our incident reporting and records and verify that.

LE PRÉSIDENT:

855 Nous allons faire le suivi de la demande via nos analystes.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

860 Parfait.

LE PRÉSIDENT:

Donc, ça c'est pour le rapport d'incidents.

865 **MME MARIE-MARTINE BÉDARD:**

Oui.

LE PRÉSIDENT:

870 Est-ce qu'il y a d'autres informations que vous souhaiteriez obtenir?

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

875 Bien, c'est la méthodologie d'inspection. On apprenait, en tout cas, hier soir, j'apprenais qu'il y avait toute une méthodologie de développée autour des **pipelines** pour vérifier la pression et caetera. Donc, nous aimerions avoir de quoi avec un peu plus de détails pour savoir, bon, la précision des instruments, est-ce que c'est, quand on mesure la pression, est-ce que c'est du .1%, tout ça, c'est combien de litres qui passent à la minute, à la seconde? On a besoin d'avoir
880 aussi une vision de tout ça.

LE PRÉSIDENT:

885 On va voir du côté de monsieur Glass, qu'est-ce qu'on peut obtenir comme information.

Alors, Monsieur Glass, au point de vue des méthodes d'inspection, donc, la méthodologie globale et, j'imagine qu'une partie des inspections sont requises par l'Office national de l'Énergie, vous avez fait allusion probablement que, dans la norme CSA aussi, il doit y avoir des prescriptions quant aux méthodes d'inspection, est-ce qu'on pourrait avoir des informations, soit
890 sous forme de tableau, vous pouvez la retravailler pour qu'elle soit le plus claire possible, parce que des fois vous avez pu avoir des documents techniques qui sont des liasses de documentation, puis il faut passer à travers ça, mais est-ce qu'on pourrait avoir une synthèse claire des différentes méthodes d'inspection que vous devez, auxquelles vous devez vous astreindre pour opérer votre oléoduc? Est-ce qu'il serait possible d'obtenir la confection d'un
895 document à cet effet?

M. MITCH GLASS:

900 Yes, we have profiled information regarding our inspection of programs and activities and that can be found in our Environmental impact assessment and it's volume I, part 11 of the Impact Assessment.

LE PRÉSIDENT:

905

D'accord. Dans votre annexe, vous avez certaines informations relativement à ça. Si je la lis, bon, l'annexe A c'est **Manuel des pratiques environnementales**; annexe B, **Codes de classification**, on va passer ça; annexe C, annexe D, annexe E, l'annexe F, **Mesures d'urgence**, ça va.

910

Donc, on a certaines informations qui sont disponibles, Monsieur Glass, mais plus spécifiquement à quel endroit on peut retrouver les méthodologies d'inspection?

M. MITCH GLASS:

915

I think it would be best to refer to that volume I in the part 11 of the Environmental impact assessment, gives a brief summary.

LE PRÉSIDENT:

920

O.k. Vous avez expliqué que c'est dans le rapport principal, mais j'avais mal compris. Je pensais que vous faisiez référence à l'annexe 11, je ne la trouvais pas.

M. MITCH GLASS:

925

Pardon me.

LE PRÉSIDENT:

930

Donc, à l'annexe, à la section 11, **Exploitation et entretien**, nous avons quelques pages relativement à ces aspects-là. Est-ce qu'il existe quand même des documents de support, par exemple, si je prends, je vais regarder, bien:

935

Principales activités: L'énumération qui suit vise à donner un aperçu des différentes activités que le personnel de PTNI appliquent en cours d'exploitation du réseau. Il s'agit notamment, donc, de procéder à des patrouilles aériennes, routières et pédestres pour détecter des anomalies potentielles sur l'emprise ou l'exécution de travaux non autorisés.

940

Tout à l'heure, dans le courant de l'après-midi, on a fait des allusions à des fréquences de patrouille par exemple, mais là on le retrouve, bien entendu, c'est une synthèse dans la section 11; est-ce qu'il y a moyen d'avoir des informations additionnelles qui iraient dans le sens

de la demande de madame Bédard concernant plus de précisions sur la méthodologie ou le type d'équipement utilisé pour l'entretien et la détection, ou l'évaluation de la qualité de la conduite?

945

M. MITCH GLASS:

Monsieur President, we do have some additional information within our Environmental impact assessment under volume II, from our Environmental practices Manual, but in addition to that information within the Environmental Impact Assessment, we can file additional documents from our existing company manuals. What I would like to do first is do an assessment of those manuals, perhaps make sure that there is nothing of a confidential nature in those documents, maybe related to security measures, and after that, we can file...

950

955

LE PRÉSIDENT:

Vous comprenez, l'important c'est de comprendre le fonctionnement des méthodes d'inspection. Je pense que le but n'est pas de sortir des informations confidentielles dans les documents, ce n'est pas l'objectif de la demande, mais c'est vraiment de pouvoir comprendre, je ne sais pas, regardez, je vais donner l'exemple, vous dites ici, à la section 11, vous dites:

960

De s'assurer que le système de protection cathodique contre la corrosion est fonctionnel et d'apporter les correctifs nécessaires s'il y a lieu.

Donc, de s'assurer que le système de protection cathodique contre la corrosion est fonctionnel, comment on fait ça par exemple? Donc, vous devez avoir une méthodologie, j'imagine, pour dire bien on vérifie le courant qui est dans le système, je ne sais pas, ça dépend quel type de protection qu'il y a, mais j'imagine qu'il doit y avoir un protocole qui dit bien la procédure pour s'assurer de ça se fait de la façon suivante.

965

970

Alors, est-ce qu'il y aurait moyen d'avoir plus de détails, autrement dit, sur la façon de procéder, qui référerait à ce moment-là aux méthodologies d'inspection?

M. MITCH GLASS:

Yes, if I can expand just on the matter of the cathodic protection system. Our vehicle patrols, on a weekly basis, we check the rectified locations and these locations where we take a direct current and send that direct current out through a sacrificial(sic.) ground bed and then that current returns to the pipeline, and it's the flow of that electrical current onto the pipeline that provides the cathodic protection. If we maintain those potential levels at a generally accepted level, then that means corrosion can not take place on the line, even after there's a breach of the coating; the coating is the first line of defence. So, for instance, vehicle patrol would, on a weekly basis, check the rectifiers and make sure they are operating properly.

975

980

985

On an annual basis, we have test stations, where there is electrical wires leading down to the pipeline, and the potential would be taken at that point, checking the electrical potential between the pipeline and the ground; and again, based on generally accepted principles in the

industry, that would be a verification of your cathodic protection system being in place. So that survey is done on an annual basis.

990

In addition to that, we do perform from time to time close interval of surveys, now I'd say those would be done probably about a once in 10 year frequency, where those pipeline potentials are taken basically every 10' along the line. So our various maintenance practices and our methodologies, you're talking about significant volumes of material, once you get down into the details of those various methodologies.

995

LE PRÉSIDENT:

Ça, je comprends, je ne veux pas non plus tomber dans, recevoir 800 pages de documents, nous comprenons, mais je crois qu'il y aurait moyen d'avoir plus de détails par exemple sur les procédures de vérification, je donnais comme exemple la pression cathodique, donc, qui pourraient être disponibles au bénéfice de madame Bédard, par exemple, et d'autres participants qui désireraient en savoir plus long sur les façons de procéder de votre entreprise.

1000

1005

Donc, si vous pouvez regarder ça. Je ne sais pas, par exemple, si vous avez un système de gestion ou si vous êtes ISO. Donc, souvent dans ISO, bon, on a une série de documents qui décrivent différentes procédures. Donc, il y a sûrement des choses qui pourraient être extraites de ce type de documents-là, qui pourraient être utiles à la compréhension des méthodes d'inspection. Vous pourriez faire les vérifications?

1010

M. MITCH GLASS:

Yes, we will pursue that.

1015

LE PRÉSIDENT:

Très bien. Nous allons prendre en note la demande.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

1020

Là, je voudrais aborder des questions au niveau des impacts cumulatifs que monsieur, je crois Dubois, a mentionnés tantôt.

1025

Monsieur Rozon répondait à ses questions, il y a effectivement eu des études qui ont été faites dans, bon, pour l'aqueduc, pour la mine, qui ne sont pas publiques, mais qui ont été faites à ce qu'on nous dit, bon, les effets du **pipeline**, mais il n'y a rien, comme si je pose la question au biologiste, on sait que, au niveau de Niocan, le parc va être un des principaux milieux récepteurs des poussières de la mine par exemple. Si, incessamment, nous ouvrons la mine et que des travaux de la Trans-Nord viennent d'être faits le long de la route des Collines, est-ce qu'on peut garantir que même les poussières de la mine, qui vont s'accumuler le long du trajet, peuvent ralentir la régénérescence du milieu? Le milieu va s'en trouver d'autant plus perturbé, et ça, ça n'a pas été regardé, et ça c'est du cumulatif ici là?

1030

LE PRÉSIDENT:

1035 Monsieur Dupuy.

M. PIERRE DUPUY:

1040 Dans un premier temps, peut-être vous dire que le dossier de la Niocan, ce n'est pas moi qui l'ai traité. Les éléments que j'ai comme éléments de réponse c'est que nos préoccupations en matière d'environnement ont été signifiées et qu'on attend les réponses.

1045 Les paramètres qu'on a regardés, c'est l'augmentation du débit, l'augmentation de la température au niveau du ruisseau Rousse et on est allé regarder aussi la question de certains métaux, uranium et autres éléments. Et, actuellement, on est en attente des résultats et on verra qu'est-ce que ça va donner.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

1050 Oui, mais ça c'est que, encore là, vous me répondez uniquement des études faites pour Niocan en regardant Niocan seulement. Nous, on parle d'effets cumulatifs, on veut une vue, un ensemble global de tous les projets.

M. PIERRE DUPUY:

1055 Oui, d'accord.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

1060 C'est comme j'avais même lu, si on regarde juste Niocan, on parle du ruisseau Rousse, quand j'ai rencontré la compagnie ici, ils ont prévu une augmentation de débit dans le ruisseau Rousse, si je me souviens bien, qui est d'environ deux fois, et d'une certaine érosion qui va avec ça. Quand je leur ai posé la question: **Avez-vous prévu une augmentation de débit de quatre fois?** Parce que c'est ce qui est dit dans les, avec Niocan. La compagnie m'a répondu: **Non.**
1065 Et là, on ne se parle pas ici là.

Là, on a trois projets qui affectent le parc d'Oka, la compagnie n'est pas au courant, on fait des installations, on prévoit un débit de deux fois. Donc, comment vous pouvez me garantir qu'on va se parler et qu'on va faire nos devoirs comme il faut, avec les effets cumulatifs, puis une
1070 vue globale de tous les projets et non indépendante va se faire et arrêter de dire bien là ce n'est pas moi qui ai fait ça, c'est un autre, je ne connais pas la réponse? Là, il faut qu'on se parle, il faut qu'on s'assoie, c'est sérieux, c'est la vie du parc, voilà.

M. PIERRE DUPUY:

1075 Mais, à mon avis, un effet cumulatif c'est de voir de quelle façon l'impact sur le ruisseau

Rousse, provenant du projet qu'on discute ce soir, va aller en continuité et modifier significativement le milieu naturel, qui est le ruisseau Rousse.

1080 Pour ce que je peux percevoir de l'impact de la traversée du **pipeline**, ça va rester un impact temporaire et le milieu n'aura pas subi de transformation significative. Alors, pour moi, il n'y a pas d'ajout quant à l'impact du **pipeline** sur le produit ou le projet Niocan. Il n'y a pas d'effet cumulatif.

1085 **MME MARIE-MARTINE BÉDARD:**

Même si la mine se met à fonctionner, qu'on est en pleins travaux pour l'oléoduc ou que ça vient d'être achevé, que le terrain n'est pas régénéré. Écoutez, moi, on parle du ruisseau Rousse, mais je n'ai pas tout le parc dans la tête.

1090

M. PIERRE DUPUY:

1095 L'implantation du **pipeline**, ça se fait dans un délai assez court et le projet de Niocan, moi, je ne sais pas quand est-ce qu'il va commencer. Alors, je pense que le milieu va s'être relativement remplacé du passage du **pipeline** et que la stabilisation des berges contre l'érosion va être en place. C'est une de nos demandes auprès du promoteur, de dire que toute traverse de cours d'eau, vous devez stabiliser les abords du cours d'eau par de la végétation à la fois herbacée et arbustive et des espèces qui sont aussi compatibles avec l'écosystème.

1100 Alors, à notre avis, l'impact sur le ruisseau Rousse, du passage du **pipeline**, est non significatif.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

1105 Il y avait même, si vous me permettez...

LE PRÉSIDENT:

Oui, Madame Bédard.

1110

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

1115 Il y avait même des études faites par un monsieur Bilodeau, qui travaillait, je pense, pour la FAPAQ à l'époque, qui avait fait des recommandations pour avoir des mesures compensatoires, parce qu'il y a certaines espèces de menés qui sont dans le ruisseau Rousse, on en compte actuellement à peu près sept, il y en aurait trois ou quatre espèces, évidemment, avec des eaux un peu plus troubles, qui risqueraient de ne pas y survivre. Il n'y a rien qui a été donné suite, et là on rajoute, en plus de ça, on n'a pas donné suite à cette demande-là. Pourtant, ça vient d'un des biologistes de la FAPAQ.

1120

On vient, en plus de ça, faire des travaux, l'oléoduc et tout. Donc, moi, il n'y a rien ici qui

me convainc que les travaux, les devoirs sont faits comme il faut pour s'assurer que les trois projets ensemble ne viendront pas ajouter du stress qui, à un moment donné, est-ce qu'on attend de voir quelle sera la goutte qui va faire déborder le vase et là de dire bon bien ça c'est la limite, et maintenant, à l'avenir, dans les autres parcs, vu que ceci est un désastre, nous allons remédier à la question?

M. PIERRE DUPUY:

Bien écoutez, la question, un des paramètres importants qu'on regarde lorsqu'on traverse un cours d'eau, on regarde la question de la turbidité, pour qu'il n'y ait pas d'impact sur les poissons comme tels.

Les techniques de traverse devraient limiter au minimum la turbidité dans le cours d'eau. Et notre préoccupation, nous, c'est de dire votre projet n'amène pas de changements significatifs de turbidité, et les techniques ont fait leur preuve ici et ailleurs.

Maintenant, il faut comprendre que le ruisseau Rousse, de par la température, dépendant des saisons et caetera, amène des moments de turbidité et que l'écosystème est relativement apte à absorber ce genre de perturbations. Et notre responsabilité, nous, au niveau du promoteur, c'est de s'assurer que lui ne vient pas en rajouter.

Les techniques qui sont proposées, à notre avis, nous satisfont, vont limiter au minimum la perturbation au niveau de la turbidité.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

Mais là, à ce moment-là, on parle de la Trans-Nord uniquement?

LE PRÉSIDENT:

Il ne faudrait pas, je voudrais éviter quand même un débat direct, s'il vous plaît.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

Oui, excusez-moi.

M. PIERRE DUPUY:

Excusez-moi.

LE PRÉSIDENT:

Oui, Monsieur Dupuy. Alors, oui, Madame Bédard.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

1170 Bien, en tout cas, c'est que tout ça, c'est qu'il regarde encore Trans-Nord de manière isolée. Il n'y a rien qui est, il n'y a pas rien qui a été fait dans une vue d'ensemble et, si je me fie à la pratique de prévention que la compagnie Trans-Nord fait tout le long de son **pipeline**, ce n'est pas après les travaux qu'ils vont arrêter de faire des relevés sur le tracé et peut-être même des interventions. Il vient de nous expliquer certaines des mesures pour un contrôle de...

1175 **LE PRÉSIDENT:**

De la protection cathodique.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

1180 C'est ça. Donc, ce n'est pas si simple que ça. Donc, ils continuent de retourner le long du **pipeline**, il continue d'y avoir des interventions, il y a une mine qui fonctionne, il y a toutes sortes d'affaires, le stress s'accumule. Ça, je ne crois pas que ce soit regardé, et corrigez-moi si je fais une erreur.

1185 **LE PRÉSIDENT:**

1190 Ce que nous avons compris c'est que, jusqu'à maintenant, du côté du ministère ou du côté du parc, on ne semble pas avoir fait de documents synthèse ou de suivis synthèse, c'est ce que je dois comprendre, Monsieur Rozon? Vous faites des suivis, mais vous n'avez pas vraiment fait d'études?

M. RICHARD ROZON:

1195 Actuellement, on n'a pas d'étude qui correspond aux impacts cumulatifs des différents projets. Mais il faut souligner que, pour l'instant, Niocan n'a aucune autorisation. C'est un projet qui est encore théorique.

LE PRÉSIDENT:

1200 Vous ne faites pas non plus de diagnostic. Par exemple, vous dites je fais un bulletin annuel du parc d'Oka, au niveau environnemental, vous ne faites pas ce genre de pratiques-là pour voir, avec une note à la fin, que ça donne, bien cette année, on a augmenté de deux points ou, l'année passée, on...

1205 **M. RICHARD ROZON:**

1210 Il y a un recueil qui concerne les 22 parcs du réseau Parcs Québec, qui est fait annuellement. Il y a des parties qui concernent le parc d'Oka, mais il n'y a pas d'études d'impacts directement sur ce type de projets-là. Parce qu'il faut comprendre que, bon, le projet de PTNI, c'est un projet qui est en train d'aboutir; le projet de puisage d'eau, c'est un projet qui a

1215 été mis de l'avant voilà à peine un an. Avant ça, des projets, il n'y en avait pas réellement à l'intérieur du parc. Celui qui a été réalisé précédemment, c'est avant la création du parc, lorsqu'il y a eu la mise en place puis l'enclave concernant les bassins d'eaux usées, de traitement des eaux usées.

LE PRÉSIDENT:

1220 Bien je vous remercie. Madame Bédard.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

Ça va aller pour maintenant, merci.

1225 **LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Merci. Par hasard, madame Monique Dorion n'est pas arrivée, non. Alors, je vais appeler monsieur Pierre Lauzon.

1230 **M. PIERRE LAUZON:**

1235 Oui. Monsieur le président, en préambule à ma question que je vais poser, je voudrais rassurer monsieur Dupuy, les gens de la FAPAQ, les gens du ministère de l'Environnement, que le problème de base n'est pas que les gens trouvent que c'est aberrant, le projet sur le chemin des Collines, si on prend juste les deux projets.

1240 Ce que les gens n'acceptent pas, l'intervention, entre autres de madame Girard tantôt, c'est dans le sens qu'on semble avoir des ornières ou, ce que madame Bédard aussi a dit, tout ça, c'est que, ce qu'on vous redit à plusieurs reprises, c'est que vous étudiez les affaires isolément. Que c'est sûr que, si on regarde sans avoir une vision plus élargie, puis si on fait juste regarder le projet entre le tracé actuel puis le tracé du chemin des Collines, je pense qu'il n'y a personne qui va nier, puis le public qui est en arrière, des gens de la FAPAQ, des gens de la Faune puis ça, cent pour cent. Mais excepté que, ce que le public dit c'est que vous ne pouvez pas ouvrir vos horizons, vous ne pouvez pas, quand vous faites des recommandations ou quand vous faites des démarches face à des promoteurs, pas juste recevoir leurs données, mais également de voir à faire, à avoir les autres solutions?

1250 Que ma question c'est justement, qui s'adresse autant au ministère de l'Environnement qu'au ministère des Ressources naturelles, aux gens de la Faune puis tout ça, je voudrais savoir si tous leurs experts sont unanimes sur l'orientation? En d'autres mots, est-ce que, pour tout le monde, c'est juste ça ou s'il y a des gens à l'intérieur, des gens au niveau de la Faune, au niveau des biologistes, ainsi de suite, et des différents intervenants, au niveau du ministère de l'Environnement, au niveau du ministère des Ressources naturelles, est-ce qu'il y a des gens qui ont des voix...

1255

LE PRÉSIDENT:

Discordantes.

1260

M. PIERRE LAUZON:

... discordantes ou qui ont des variables, mais que ça ce n'est pas porté à notre attention, ou si tout le monde est sur la même longueur d'onde? Parce qu'on s'est déjà fait dire ou on a déjà ouï dire qu'il y a des gens qui ont déjà voulu prendre des positions à l'intérieur de ces différents organismes-là puis ils se sont fait taper sur les doigts ou on leur a rappelé que, ce que tu as à dire c'est que, exemple, je ne sais pas, la FAPAQ a fait ce qu'elle avait à faire, ainsi de suite. Il y a comme un discours officiel. Moi, j'ai déjà été enseignant et mon directeur général m'a déjà convié parce que j'avais écrit un article pour dire qu'il y avait un changement de grade qui s'imposait en haut, et il m'a dit, il dit: **Si tu travaillais chez Bell Canada, ça ferait longtemps que tu serais à la porte.** Parce que c'est le principe de loyauté envers son employeur.

1265

1270

1275

Mais excepté que nous autres, en tant que citoyens, on aimerait savoir, est-ce qu'il y a des gens à l'intérieur du ministère de l'Environnement, le ministère, en tout cas, des différents ministères qui ont des voix discordantes ou, sans être en désaccord, mais qui ont une autre vision de ça et qu'on pourrait peut-être recevoir ou qu'on pourrait avoir tout au moins un papier d'eux autres, de ces personnes-là, qui voient d'autres solutions, eux autres?

1280

LE PRÉSIDENT:

On peut la diriger en deux temps. Premier côté, du côté du ministère des Ressources naturelles, qu'est-ce qu'on peut dire à ce sujet-là? Est-ce que vous avez, de quelle façon vous avez procédé pour prendre position sur le projet et arriver à la proposition que vous avez faite au promoteur de déplacer la conduite, entre autres? Et de quelle façon c'est amené ces choses-là, et de quelle façon vous marchez avec vos spécialistes? Donc, est-ce qu'il y avait d'autres personnes, je ne suis pas au courant de votre structure d'emploi, à savoir combien de biologistes vous avez qui connaissent bien le milieu du parc d'Oka, je ne suis pas au courant de ça, mais de quelle façon vous procédez? Donc, je peux adresser la question soit à monsieur, ou si monsieur Rozon... Donc, je ne sais pas de quelle structure vous fonctionnez exactement. Est-ce que les biologistes qui sont à Oka, sont employés d'Oka, est-ce qu'ils font partie de Faune Québec, je ne suis pas assez familier, mais c'est pour ça que je vous dirige la question. De quelle façon vous avez fonctionné dans le cas du dossier de l'oléoduc avec le personnel spécialisé, notamment dans le cas de la faune et des écosystèmes?

1285

1290

1295

M. RICHARD ROZON:

En ce qui concerne la direction du parc national d'Oka, moi, je suis un employé de la SEPAQ, la Société des Établissements de Plein Air du Québec, et j'ai un certain nombre d'employés qui travaillent au parc, dont un biologiste, et les gens qui sont près de la nature, les interprètes du patrimoine.

1300

1305 J'imagine que, à titre personnel, ces personnes-là peuvent avoir des opinions, je n'ai pas à contrôler leur opinion. Mais nous, toute demande, autant la demande qui provenait des installations de captage d'eau, que des installations de PTNI, ces demandes-là sont transmises à la FAPAQ, et c'est eux qui travaillent le projet.

1310 Nous, on collabore à ce projet-là, on donne des opinions, mais il reste que nous, en tant qu'organisation, on a un certain devoir de réserve. On transmet nos opinions aux personnes concernées, à nos supérieurs, mais eux en disposent, parce qu'on ne contrôle pas l'ensemble de toutes les variables concernant un projet. Ils vont aller consulter des experts, ils vont aller consulter des biologistes, tout le monde va avoir leur opinion, il y a toute une démarche en arrière de ça, et le travail que nous on a fait, c'est de faire des recommandations à la FAPAQ.

1315 **LE PRÉSIDENT:**

Je comprends, au niveau de l'opinion, les gens peuvent avoir leur opinion, mais au niveau plus technique ou professionnel, est-ce que des gens sont venus vous faire part de réserves d'un point de vue professionnel, dans le cadre du projet, bien entendu?

1320 **M. RICHARD ROZON:**

Bien, comme je vous dis, le professionnel que j'ai en place, lui c'est, il a la responsabilité du service de l'éducation et il n'est pas venu me faire des commentaires, si ce n'est que, je pense, il a compris l'importance de déplacer l'emprise dans un endroit autre que la Grande Baie.

1325 Il est clair que, dans un monde idéal, si on avait pu sortir l'emprise du parc national d'Oka, sortir les étangs aérés du parc national d'Oka, ne pas avoir d'infrastructures de captage d'eau, c'est idéal pour un parc. Ça, je pense que c'est sans conteste. Mais à l'intérieur de tous ces projets-là, il y a des droits acquis, il y a des éléments, nous on fait la protection du territoire, on fait la gestion de ce territoire-là, mais on ne peut pas vivre dans une bulle. Donc, lorsqu'arrivent des projets qui débordent le parc, bien on les ramène, puis on les traite à un niveau supérieur.

1335 **LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie. Oui, Monsieur Lauzon.

M. PIERRE LAUZON:

1340 Est-ce que c'est l'opinion des autres également, tous les autres sont, il les reflète dans ça?

LE PRÉSIDENT:

1345 Ça, on pourra passer du côté du ministère après, mais disons que restons du côté du

MRN, cherchez-vous des précisions à obtenir de la part du MRN à votre question?

M. PIERRE LAUZON:

1350 Bien, c'est-à-dire... oui.

LE PRÉSIDENT:

1355 Oui, Monsieur Dupuy, allez-y.

M. PIERRE DUPUY:

1360 Alors moi, je suis à Faune Québec, je travaille avec une équipe de biologistes qui ont chacun leur spécialité. Certains travaillent dans le monde des, étiologique, avec les poissons, d'autres sont des spécialistes en matière de reptiles, amphibiens et oiseaux, et d'autres sont aussi des spécialistes au niveau légal, parce qu'ils ont à gérer une loi et des règlements. Et c'est sûr que, quand on analyse ce dossier-là, comme responsable de ce dossier-là, je consulte tous ces experts-là, et il y a eu consensus à dire bon bien, notre stratégie c'est de demander le déplacement de l'emprise et on est, il y a un consensus à savoir que l'impact étant tellement
1365 évident, moins significatif avec le tracé proposé, qu'on a eu accord là-dessus.

1370 Est-ce qu'on est allé demander le retrait complet du **pipeline** dans le parc? Je pense qu'on allait plus loin que la réalité. Ça ne nous semblait pas réel de pouvoir, on ne pouvait pas demander aux promoteurs de retirer leur **pipeline**, ils avaient comme des droits acquis comme tels. Alors, notre choix, nous, ça a été de dire bon bien, tant qu'à vivre avec un **pipeline**, c'est aussi bien de le vivre à un endroit où l'impact sur le milieu naturel est le moins prononcé et, là-dessus, il y a consensus au niveau des experts, au niveau légal et au niveau des différents paramètres biologiques, fauniques, que je viens de vous présenter.

1375 **LE PRÉSIDENT:**

Ça va, Monsieur Lauzon, pour cet aspect-là?

M. PIERRE LAUZON:

1380 Oui, mais ce que ça démontre c'est que le processus est vicié au départ parce que, quand on dit que les droits, qu'ils ont des droits acquis, puis que ça, ça repose, comme la démonstration n'a été faite sur aucune preuve ou aucun document juridique, si ce n'est que des échanges comme tels parce que monsieur Désorcy ne déposera jamais d'avis juridique, parce
1385 qu'il n'en a pas, puis ils se parlent. Donc, on demande, la compagnie dit, le promoteur dit telle chose, puis là on part de ça. Bien là, c'est pour ça que je dis, la base même, elle est viciée. Puis, après ça, on fonctionne de tout le restant.

1390 Moi, si j'étais un employé de la Faune, probablement que j'aurais été d'accord, puis j'aurais dit oui, entre ces deux projets-là, c'est bien sûr que l'autre, il est bien meilleur sur le

chemin des Collines, mais j'aurais peut-être dit aussi il faut le sortir du parc. Mais excepté que ces gens-là ne peuvent pas le dire, ou on ne le dit pas, parce qu'on prend pour acquis certaines choses.

1395 **LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Lauzon.

M. PIERRE LAUZON:

1400

Oui. Question suivante, au ministère des Ressources naturelles pour, tantôt, on parlait entre autres du dossier Niocan puis tout ça, puis on a déjà eu affaire au ministère des Ressources naturelles, on a déjà rencontré des gens de ce ministère-là, on a déjà rencontré des ministres de ce ministère-là, puis on nous a affirmé a plusieurs reprises, au niveau de ce

1405 ministère-là, du ministère des Ressources naturelles, qu'on n'était pas là, exemple, pour fermer ou empêcher une mine d'ouvrir. Que, au contraire, qu'eux autres, ils étaient là pour essayer de faciliter l'ouverture d'une mine. Ils n'étaient pas là pour empêcher l'ouverture d'une mine.

LE PRÉSIDENT:

1410

Ce serait quelqu'un du secteur mine.

M. PIERRE LAUZON:

1415

Non non non, bien au niveau du ministère des Ressources naturelles.

LE PRÉSIDENT:

O.k.

1420

M. PIERRE LAUZON:

Puis le ministre, des ministres, parce qu'ils se succèdent, plusieurs, les fonctionnaires restent, mais les ministres passent, donc, c'est ce qu'on nous a dit.

1425

Donc, c'est ce même ministère des Ressources naturelles-là qui, actuellement, est dans le dossier de l'oléoduc, donc, j'aimerais savoir si, aujourd'hui, eux autres c'est la même chose, c'est-à-dire, est-ce qu'ils ont toujours la même pensée, qu'ils ne sont pas là pour empêcher un oléoduc d'opérer, même dans un parc mais que, au contraire, ils sont là pour faciliter son

1430 passage?

LE PRÉSIDENT:

1435

Bien entendu, je ne veux pas nécessairement me porter à la défense du ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs, mais on peut constater qu'il y a plusieurs

divisions à l'intérieur du ministère, qui ont des missions effectivement très différentes. On peut convenir ça.

M. PIERRE LAUZON:

1440

C'est pour ça que, au niveau des mines, si vous voulez mettre des sections, si on veut cloisonner on va le cloisonner, excepté que, quand le ministre parle, il parle au nom de l'ensemble de tous ces gens-là. Mais si vous voulez le cloisonner, c'est pour ça que ma question c'est que, dans le cas de l'oléoduc, est-ce que, de la part du ministère des Ressources naturelles, est-ce qu'on est là pour empêcher un oléoduc d'opérer même dans un parc ou si, au contraire, on est là pour faciliter son passage?

1445

LE PRÉSIDENT:

1450

C'est une question globalisante et, à l'oeil, je peux voir déjà d'ailleurs qu'il y a au moins cinq divisions au MRN, il y a la Faune, il y a l'Énergie, les Mines, la Forêt et les Territoires, j'en oublie peut-être. Mais par contre, votre question, vous comprenez, c'est une question qui peut être aussi interprétée un peu comme un point de vue, mais je vais quand même la diriger du côté de monsieur Boulianne, qui s'occupe du secteur de, un secteur de l'énergie, c'est-à-dire des hydrocarbures, donc, la direction des hydrocarbures.

1455

Monsieur Boulianne, pouvez-vous nous expliquer un peu, prenons l'exemple des hydrocarbures, donc, du secteur énergie, quelle est la mission du secteur énergie? C'est quoi ses objectifs par exemple, pour essayer de trouver des éléments de réponse dans le sens de la question de monsieur Lauzon?

1460

M. GILLES BOULIANNE:

Si j'essaie de résumer, peut-être de cibler la participation du secteur énergie au projet dont il est question aujourd'hui, c'est-à-dire le projet de Trans-Nord, c'est, en fait, et vous avez posé la question d'ailleurs, quelle était la position du ministère?

1465

En fait, le ministère, ou le secteur énergie plutôt, il a été le représentant du gouvernement du Québec, il y a quelques années, aux premières audiences qui se sont tenues à l'Office national de l'Énergie sur le présent projet. Et la position du ministère à l'époque était, comme je l'ai expliqué peut-être un peu hier, était de faire valoir l'intérêt de réaliser ce projet-là tout simplement parce que ça augmentait les capacités de production de nos raffineries au Québec. Pour nous autres, on trouvait ça important d'assurer que le Québec ait des raffineries capables de fournir à la demande.

1470

1475

On a fait valoir que ça avait des impacts à la baisse sur les produits. Donc, pour nous autres, c'était l'aspect économique du projet, l'aspect, l'intérêt du consommateur québécois, s'assurer qu'il y ait des approvisionnements. Ça a été notre position. Je tiens à noter que, à ce moment-là, je pense que c'est en juin deux mille trois (2003), Faune et Parcs n'était pas lié au ministère. Les autres étaient là, les Mines étaient là, les Terres étaient là, le Territoire était là,

1480

mais comme ministère, la position devant l'Office national de l'Énergie c'est le secteur énergie. D'ailleurs, c'est habituellement le secteur énergie qui se présente devant les dossiers de l'Office national de l'Énergie parce que c'est notre boulot de parler d'énergie devant l'Office.

1485 **LE PRÉSIDENT:**

C'est ça. Ça fait que, je n'ai pas été témoin de ce que vous rapportez, mais on peut comprendre un peu, à la réponse de monsieur Boulianne, que la division énergie fait un peu la promotion de son secteur, on peut dire. Donc, généralement, appuyer des projets qui sont sous son aile qu'on pourrait dire. Donc, c'est peut-être des cas comme ça qui font que les gens disaient bien nous, le ministère des, la division Mines disaient bien nous on veut des mines.

1490

M. PIERRE LAUZON:

1495

C'est ça.

LE PRÉSIDENT:

Ça peut être souvent ça qu'on a comme réponse.

1500

M. PIERRE LAUZON:

C'est ça.

1505

LE PRÉSIDENT:

Oui. Monsieur Lauzon.

M. PIERRE LAUZON:

1510

D'où l'aberration d'avoir la faune à l'intérieur du ministère des Ressources naturelles, c'est deux entités qui ne devraient pas avoir la même vision. Il y en a un qui est pour la promotion on pourrait dire économique du Québec, puis l'autre serait pour la protection vraiment du territoire puis de la faune. En tout cas, ils l'ont fait comme ça.

1515

LE PRÉSIDENT:

Mais dans ce cas-ci, je comprends qu'on a un ministre délégué Faune Parcs, donc, il a un secteur bien déterminé à l'intérieur...

1520

M. PIERRE LAUZON:

Oui, mais il ne couche pas dans le même lit, puis ce n'est pas loin, hein?

1525

LE PRÉSIDENT:

Votre prochaine question s'il vous plaît.

1530 **M. PIERRE LAUZON:**

Oui, dernière question s'adresse autant au promoteur qu'au ministère de l'Environnement, qu'au ministère des Ressources naturelles, aux gens de, autrefois de la FAPAQ et tout ça, l'Office national de l'Énergie, dans son rapport préalable en 2003, a écrit que le projet
1535 proposé, c'est-à-dire celui du tracé actuel, parce qu'en 2003 ils étudiaient celui du tracé actuel.

LE PRÉSIDENT:

O.k. Dans l'emprise.

1540

M. PIERRE LAUZON:

Ils ont écrit eux autres, l'Office national de l'Énergie, que ce projet-là n'était pas:

1545

... n'est pas susceptible de causer des effets négatifs importants sur l'environnement.

J'aimerais savoir s'ils sont d'accord avec cette affirmation-là, de l'Office national de l'Énergie?

1550

LE PRÉSIDENT:

Plus spécifiquement, qui a écrit cette lettre-là?

1555

M. PIERRE LAUZON:

Pas la lettre, c'est le rapport préalable de l'Office national de l'Énergie en 2003.

LE PRÉSIDENT:

1560

Donc, la date exacte c'était en, parce que je commence par la chronologie, l'avez-vous? Juillet?

M. PIERRE LAUZON:

1565

Je ne sais pas, je n'ai pas la...

LE PRÉSIDENT:

1570

Vous n'avez pas la date sur la lettre?

M. PIERRE LAUZON:

J'ai le document chez moi, mais...

1575 **LE PRÉSIDENT:**

Donc...

M. PIERRE LAUZON:

1580

Donc, j'aimerais savoir si celui du tracé actuel, quand l'Office national de l'Énergie disait dans son rapport préalable, en 2003, que ce n'était pas susceptible de causer des effets négatifs importants sur l'environnement, est-ce qu'on était d'accord avec cette affirmation-là?

1585 **LE PRÉSIDENT:**

Avant de transporter la question, il serait bon quand même d'expliquer, du côté de l'Office national de l'Énergie, étant donné qu'ils ont à rendre des décisions et émettre des permis relativement au projet qui est sous étude, en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, ça fait que l'Office doit s'assurer qu'un examen environnemental préalable est réalisé dans le cadre de ce projet-là.

1590

Donc, la référence que monsieur Lauzon fait c'est la conclusion de l'évaluation environnementale préalable faite originellement par l'Office national de l'Énergie, que l'Office concluait, donc, comme vous avez dit, à aucun impact significatif.

1595

M. PIERRE LAUZON:

C'est ça, qui n'est pas susceptible... les effets négatifs importants sur l'environnement.

1600

LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Ce qu'il faut comprendre, dans le cadre de la procédure fédérale, s'il y a conclusion d'impacts, significative d'impacts importants, habituellement, il y a des déclencheurs, de nouveaux déclencheurs qui surviennent et on peut assister à la formation d'une commission fédérale d'examen.

1605

M. PIERRE LAUZON:

Mais eux autres ont dit qu'il n'y en avait pas.

1610

LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Donc, dans ce cas-ci, l'Office national de l'Énergie a conclu à l'absence

1615 d'impacts pour la solution proposée initialement.

M. PIERRE LAUZON:

Négatifs importants.

1620

LE PRÉSIDENT:

Et ça mettait un terme à l'examen préalable de l'Office national de l'Énergie. Malheureusement, je ne me souviens plus la date, mais...

1625

M. PIERRE LAUZON:

Puis quand eux autres ont dit ça, ils ont...

1630

LE PRÉSIDENT:

Là, c'était leur conclusion à eux.

M. PIERRE LAUZON:

1635

À eux, puis...

LE PRÉSIDENT:

1640

Donc, je comprends que ça mettait fin à leurs...

M. PIERRE LAUZON:

... avec leurs experts également, tout ça.

1645

LE PRÉSIDENT:

... procédures fédérales.

1650

M. PIERRE LAUZON:

C'est ça.

LE PRÉSIDENT:

1655

C'est ça. Alors, du côté de...

1660 **M. PIERRE LAUZON:**

En se basant sur leurs experts.

LE PRÉSIDENT:

1665

Dans un cas comme ça, du côté de, justement du MRN, particulièrement du parc d'Oka, ça veut dire que l'exercice qui est conduit au fédéral, l'exercice fédéral de l'examen environnemental préalable, est-ce que vous avez été associé à cet exercice-là, initialement?

1670 **M. BERNARD DÉSORCY:**

Oui, Monsieur le président, c'est une bonne question. Disons que, à ma connaissance, on n'a pas été associés en tant que société de la faune et des parcs tel qu'on s'appelait l'année dernière. Et, dans cette veine-là, il y a eu des demandes, je pense, qui ont été formulées au promoteur, de faire une analyse détaillée des impacts dans l'emprise, puis on a eu pour commentaires, je crois l'année dernière, on a examiné ça, mais ce n'était pas ça qui nous satisfaisait et c'est, entre autres, pour ces raisons-là qu'on a demandé à ce que l'emprise soit déplacée.

1680

Parce qu'il faut comprendre que, avec le libellé que vous avez lu, il n'y avait pas d'impacts significatifs, ça voulait dire que, dans les faits, qu'il y avait des mesures de mitigation qui étaient proposées parce qu'on avait au-delà, bien selon l'étude d'impacts, on le dit, on avait au-delà d'une centaine d'espèces menacées, rares ou vulnérables, on a un boisé mature, on a des secteurs marécageux. Ce n'est pas impossible de travailler à l'intérieur de ces milieux-là pour passer un **pipeline**, sauf que le dommage est drôlement majeur, mais ce n'est pas irrémédiablement impossible. Alors, c'est pour ça que nous, en voyant ça, on s'est dit non, ce n'est pas ça qu'on envisage, parce qu'on veut veiller à l'intégrité écologique du parc, on s'est dit ce n'est pas là qu'on devrait passer pour amener une nouvelle conduite, c'est ailleurs.

1685

1690

Alors, c'est pour ça que, pour votre question, on n'a pas été associés à cette démarche-là, mais on a réagi, dans le sens de proposer une modification au tracé.

LE PRÉSIDENT:

1695

C'est ça, ce que je comprends dans le cadre de l'examen préalable, pour avoir jeté un petit coup d'oeil dessus, on ne l'a pas vu parce que, apparemment, c'est plusieurs volumes, parce que ça couvrait l'ensemble du tronçon jusqu'à Toronto, mais ce qu'on peut voir dans les documents, dans les registres de l'Office, Pêches et Océans Canada par exemple a été consulté, mais c'est toujours un peu la problématique qui peut exister dans des cas comme ça, c'est-à-dire si vous avez Pêches et Océans qui vient dire bon, l'habitat du poisson ne sera pas touché. Après ça, vous avez Environnement Canada qui s'intéresse à la faune avienne par exemple, bon, les oiseaux migrateurs, qui s'est dit bien les oiseaux migrateurs sont peu affectés parce que ça se fait en hiver. Mais probablement que le processus a mené à cette conclusion-là du côté de l'Office national de l'Énergie en fonction des commentaires qu'ils ont reçus à partir des gens qu'ils

1700

1705 ont consultés.

M. PIERRE LAUZON:

Excepté que c'est...

1710

LE PRÉSIDENT:

Moi, c'est une interprétation que je fais, quand je l'ai lu les documents et les conclusions.

1715 **M. PIERRE LAUZON:**

Oui, mais ce n'est pas parce qu'ils travaillent au niveau du gouvernement fédéral qu'ils devraient être moins compétents que ceux du Québec.

1720 **LE PRÉSIDENT:**

Ce n'est pas une question nécessairement de compétence, c'est que c'est une question de méthodologie, j'ai l'impression, dans des cas comme ça. Parce que, quand on relit aussi l'intérieur du document, ce que je me souviens qui était écrit dans cet article-là, il y a quand même des exigences spécifiques reliées au tracé existant, dont un plan, je vous lis le titre mais c'est un genre de plan de contingences environnementales que le promoteur devait développer avec les autorités du parc d'Oka et que ce plan-là devait être soumis, je vous dis ça de mémoire, avant les travaux et approuvé, soumis à l'Office national de l'Énergie avant les travaux.

1725

1730

Donc, qu'est-ce que ça voulait dire exactement? Bien c'est très court, c'était deux, trois lignes, mais potentiellement ça voulait dire quelque chose. Donc, ça veut dire qu'il devait y avoir quelque chose, une forme d'accord avec les autorités du parc d'Oka avant que le projet puisse aller de l'avant. C'est ma compréhension quand je regarde ces documents-là.

1735

Donc, il faut bien comprendre que, j'ai l'impression aussi, l'interprétation qu'on peut faire de la conclusion de l'Office c'est, s'il y a un plan de contingence qui s'entend et que les travaux se feront dans telles circonstances, on conclut à l'absence d'impact significatif. Alors, la nuance, quand même, quand on relit le document, je comprends qu'il y a des nuances à faire à l'intérieur de ce document-là et c'est nonobstant les gens aussi, la contribution des gens, que je présume aussi qui connaissaient mieux le parc que les gens de Pêches et Océans Canada. Donc, et ils n'ont pas été consultés. Parce que l'Office aurait pu leur signifier, ou il aurait pu y avoir des mécanismes qui auraient fait en sorte que, au niveau de l'examen préalable par exemple, que le ministère des Ressources naturelles ou les gens du parc d'Oka auraient été comme, j'oublie le terme qu'ils utilisent, mais comme autorité représentée à l'intérieur du processus d'évaluation de l'examen environnemental préalable, mais ce qu'il nous confirme, monsieur Désorcy nous confirme qu'ils ne l'ont pas été au niveau de l'examen préalable.

1740

1745

1750 **M. PIERRE LAUZON:**

Bien, c'est-à-dire, il y a des gens qui y ont été, monsieur Boulianne, il a dit qu'il y avait été tantôt.

1755 **LE PRÉSIDENT:**

Du point de vue énergie.

M. PIERRE LAUZON:

1760

Bien, c'est ça. Donc, il y a des gens du...

LE PRÉSIDENT:

1765

C'est ça, mais du point de vue environnement, de l'examen préalable, il semble que non, selon ce que monsieur Désorcy nous dit, ils n'ont pas été consultés par l'Office au niveau de l'examen préalable. Les conclusions auraient peut-être été un peu plus nuancées.

M. PIERRE LAUZON:

1770

Est-ce que les promoteurs, eux autres aussi, trouvent que c'est le projet du tracé actuel n'est pas susceptible de causer des effets négatifs importants sur l'environnement?

LE PRÉSIDENT:

1775

Monsieur Glass?

M. MITCH GLASS:

1780

Mister Veilleux will address that question, please.

M. CLAUDE VEILLEUX:

1785

Monsieur le président, c'est dur de porter des commentaires sur une phrase qui arrive comme ça. Il faut le prendre vraiment dans son contexte général du texte auquel il s'applique.

1790

C'est un jargon que je connais auprès de l'Office, c'est un jargon que l'Office utilise puis, effectivement, lorsqu'il utilise ce texte-là, ça tient compte des mesures de mitigation qui sont appliquées. Donc, pour certaines parties du projet, là on me dit c'est la conclusion, mais pour certains aspects du projet, ça peut avoir été jugé plus importants, d'autres aspects moins importants, puis globalement la conclusion peut arriver à ça.

Donc, c'est dur de porter des commentaires là-dessus, comme je vous dis, mais normalement, lorsqu'ils utilisent ce jargon-là, ils tiennent compte, effectivement, des mesures de

1795 mitigation et, à ce moment-là, le projet est jugé avec des effets négatifs pas importants, si je peux dire.

LE PRÉSIDENT:

1800 Donc, avec des nuances à faire, néanmoins, dont monsieur Veilleux a connaissance du document, j'imagine.

M. PIERRE LAUZON:

1805 Oui oui, d'accord, mais quand même, avec les mesures de mitigation, je suppose que le promoteur trouvait que c'était, ce n'était pas susceptible de causer des effets négatifs importants sur l'environnement, avec tout ça là? C'était ça votre... parce que c'est eux autres qui ont présenté le projet, puis qui l'ont défendu devant l'Office national de l'Énergie. Donc, ils doivent le savoir.

1810

LE PRÉSIDENT:

On peut reposer la question. Monsieur Glass, donc, dans l'optique ici, initialement, vous avez présenté à l'Office national de l'Énergie un projet dans l'emprise existante; vous avez réalisé les rapports d'examen préalable pour permettre à l'Office d'en faire l'évaluation et de faire sa conclusion. Donc, j'imagine que vous devez, à l'intérieur des documents d'examen préalable, vous avez dû vous-mêmes conclure sur les impacts, donc, par l'entremise de grilles d'impacts par exemple, à l'absence d'impacts significatifs, en tenant compte de différentes mesures d'atténuation; est-ce exact?

1820

M. MITCH GLASS:

Yes, that is correct. There was a whole series of mitigation measures identified for potential impacts, and those were part of the Environmental and social economic impact assessment filed for National Energy Board applications.

1825

LE PRÉSIDENT:

Oui, Monsieur Lauzon.

1830

M. PIERRE LAUZON:

Donc, ce que je comprends c'est que, donc, le promoteur, naturellement, avec les mesures de mitigation puis, naturellement, il l'a présenté tout ça, il est d'accord avec l'Office national, avec l'affirmation de l'Office national de l'Énergie. Mais du côté, entre autres, de l'ex-FAPAQ, même avec les mesures de mitigation, hormis que je fasse erreur, on n'était pas d'accord que ça ne causait pas des effets négatifs importants sur l'environnement. On trouvait, au contraire, que ça aurait causé quand même, avec les mesures de mitigation, des effets négatifs importants, que c'est pour ça qu'on a proposé un autre tracé, qui est celui du chemin des

1835

1840 Collines, puis qu'on fait des démarches, puis on pousse beaucoup dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT:

C'est ce que j'en comprends. Monsieur Désorcy... Monsieur Dupuy.

1845

M. PIERRE DUPUY:

Il y a un aspect aussi qu'il faut prendre en considération, c'est quand l'Office national de l'Énergie a émis une sentence comme celle-là, il tenait compte que l'emprise était existante. Alors, compte tenu que l'emprise est existante, renouveler probablement le **pipeline** n'avait pas le même impact que si on créait à travers un milieu naturel vierge une nouvelle emprise. Alors, il y a une nuance à faire ressortir. C'est sûr que, à mon avis, l'Office national de l'Énergie aurait peut-être eu un autre discours s'il avait traversé à travers un parc d'Oka vierge.

1850

1855

M. PIERRE LAUZON:

De toute façon, ce que, c'est ça, mais vous êtes d'accord que ça aurait eu des, même avec des mesures de mitigation, ça aurait eu des effets négatifs importants sur l'environnement, même avec ça?

1860

M. PIERRE DUPUY:

Bien, suffisamment importants, compte tenu de la vocation du territoire, suffisamment importants pour qu'on regarde, nous, une alternative. Notre préoccupation première c'était l'intégrité du territoire dans le coeur du parc, dans son milieu le plus naturel possible. C'était notre préoccupation. Si on avait la possibilité de déplacer l'emprise, il y avait nécessairement un gain pour nous et on a profité de l'occasion pour exprimer notre orientation là-dessus.

1865

LE PRÉSIDENT:

Mais il faut comprendre dans ce cas-ci, de l'Office, c'est que l'Office a jugé que les impacts, compte tenu des mesures d'atténuation applicables et réalisables, que les impacts résiduels n'étaient pas suffisamment, là je modifie un petit peu le jargon qu'ils utilisent, mais n'étaient pas suffisamment significatifs ou il n'y avait pas suffisamment d'impacts incertains, pouvant être significatifs, pour renvoyer le projet devant une commission fédérale d'examen environnemental. C'est comme ça qu'il faut comprendre aussi la nuance, la procédure.

1870

1875

M. PIERRE LAUZON:

D'accord, mais au niveau du Québec, puis au niveau de la FAPAQ puis tout ça, on avait une voix discordante là-dessus parce que, sinon...

1880

1885 **LE PRÉSIDENT:**

On peut apercevoir, à la lumière...

1890

M. PIERRE LAUZON:

... on aurait laissé aller les choses. Alors, ce qui démontre, Monsieur le président, qu'au niveau des gens, ce n'est pas parce qu'il y a un Office national de l'Énergie ou qu'il y a un organisme quelconque qui se prononce, que ça veut dire que c'est bon pour autant.

1895

LE PRÉSIDENT:

Effectivement, il y a une nuance à faire, toujours, en fonction des procédures.

1900

M. PIERRE LAUZON:

Donc, ça veut dire que, même au niveau de nos autorités des différents ministères, quand on leur demande d'ouvrir, de regarder plus large que juste ce qui leur est présenté sur papier, et d'avoir une vision plus large, c'est dans ce sens-là aussi.

1905

LE PRÉSIDENT:

Habituellement.

1910

M. PIERRE LAUZON:

Merci, Monsieur.

LE PRÉSIDENT:

1915

Je vous remercie, Monsieur Lauzon. Nous allons faire une petite pause, il passe maintenant 20H30, alors nous allons faire une pause d'une dizaine de minutes et nous allons reprendre avec monsieur Jacques Ruelland.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

1920

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT:

1925

Nous allons recommencer la séance et je vais inviter monsieur Jacques Ruelland à venir prendre place. Avant de donner la parole à monsieur Ruelland pour sa question, je vais faire un rappel pour l'inscription des mémoires. Alors, ceux qui désirent présenter des mémoires, prière de le signifier, si possible, dès maintenant et, sinon, le plus tôt possible à la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Dallaire, qui est à l'arrière. Ça va nous permettre de

1930 planifier de la façon que nous allons faire la présentation des mémoires, aussi le temps qu'on pourra allouer et caetera et caetera à la présentation des mémoires.

Le dépôt des mémoires aussi est demandé pour le 1^{er} octobre, quelques jours avant. Plutôt, on ne refusera personne si le dépôt n'est pas fait le 1^{er} octobre, mais c'est pour vous dire
1935 que ça nous permet, entre autres, ça me permet de faire une lecture attentive du mémoire, ce qui permet un meilleur échange lors de la présentation de votre mémoire.

Dans un autre ordre d'idée également, j'ai deux personnes inscrites au registre au total; néanmoins, je vais fermer le registre dans environ une demi-heure. Donc, les gens qui voudront
1940 s'inscrire, bien, prière de le faire dans la prochaine demi-heure s'il vous plaît.

Maintenant, Monsieur Ruelland, je vous cède la parole.

M. JACQUES RUELLAND:

1945 Merci, Monsieur le président. J'ai deux questions d'ordre général. Alors, je n'ai pas l'intention de revenir, si vous me permettez de vider ces deux questions-là.

LE PRÉSIDENT:

1950 Oui, allez-y.

M. JACQUES RUELLAND:

1955 Je voudrais aborder des questions économiques et financières et, d'abord, d'aborder la question du coût respectif des deux tracés qu'on établit à des coûts identiques de 3.3 M\$. Malheureusement, dans le PR3.1, chapitre 6, à la page 23, 26, 27, il n'y a pas grand-chose dans ça. Est-ce que le promoteur pourrait nous ventiler, nous établir la méthode de calcul et nous
1960 ventiler les coûts inhérents, les coûts qui ont été utilisés, les paramètres financiers qui ont été utilisés pour arriver à une somme de 3.3 M\$ dans les deux cas, de manière à ce qu'on puisse voir...

LE PRÉSIDENT:

1965 La section?

M. JACQUES RUELLAND:

6.23, dans le bas de la page, à 6.23:

1970 **Les coûts pour l'installation de la conduite dans l'emprise actuelle sont de l'ordre de 3.3.**

Ensuite de ça, 6.25, en haut de la page:

1975

Tracé alternatif, 3.3.

Mais il n'y a pas vraiment de données.

LE PRÉSIDENT:

1980

De ventilation, effectivement.

M. JACQUES RUELLAND:

1985

À moins qu'il y en ait ailleurs, mais je ne les ai pas vues. Ce serait intéressant de voir, parce que ça m'apparaît un peu surprenant, je vous expliquerai pourquoi par la suite.

LE PRÉSIDENT:

1990

À cause que nous arrivons à 3.3 dans les deux cas, c'est ça?

M. JACQUES RUELLAND:

1995

Bien, quelle est la nature des coûts? Est-ce qu'ils ont fait un **Life-cycle costing** des deux alternatives? Quelle est la période d'amortissement, par exemple, d'un **pipeline**? Quelle est la durée de vie d'un **pipeline**? Et est-ce que c'est, on a fait un **Life-cycle cost** sur les deux alternatives? Ou c'est simplement des coûts d'immobilisation, des coûts d'opération et des coûts d'entretien? Ça me semble être des coûts d'immobilisation, de construction et d'entretien. Il me semble que, pour faire une comparaison adéquate, il faudrait avoir une comparaison sur la durée de vie des équipements, en termes d'immobilisation d'opération et d'entretien, de manière à avoir une comparaison adéquate du coût des deux tracés.

2000

LE PRÉSIDENT:

2005

Oui. Effectivement, j'ai l'impression que le 3.3 M est uniquement pour les coûts de construction donc d'immobilisation de la conduite existante, mais ces coûts ne comprendraient pas l'entretien, j'ai l'impression.

2010

Alors, Monsieur Glass, pouvez-vous nous apporter des précisions sur la ventilation des coûts pour arriver à 3.3 M et aussi de nous indiquer que contiennent et ne contiennent pas ces coûts, dans un premier temps?

M. MITCH GLASS:

2015

Monsieur president, we can file a detailed break-down of the cost development of the assessment of both alternatives, but you are correct. It is a construction cost that we had percented, that presentation for the two alternatives. That being along the existing servitude or

2020 along the route des Collines. So the break-down would include materials, the pipe, the coating of that pipe, the installation, the welding, various, the implantation of mitigation measures, back-filling, testing, all the variety of pipeline construction elements.

LE PRÉSIDENT:

2025 Très bien. Est-ce que c'est possible d'avoir des tableaux qui ventileraient, par exemple, dans la comparaison un peu plus loin, dans 6.25, vous dites:

2030 **Celle-ci se reflète d'ailleurs au niveau des coûts de construction du tracé alternatif qui présente des économies de l'ordre de 500 000\$ au niveau des travaux réalisés en zone humide.**

Donc, ça veut dire qu'il y a une ventilation quelque part qui existe; est-ce que c'est possible d'obtenir un peu plus de détails sur les coûts?

2035 **M. MITCH GLASS:**

Yes, we can.

LE PRÉSIDENT:

2040 Merci. Et, en plus, serait-il possible d'obtenir, là je ne le sais pas effectivement, monsieur Ruelland parlait d'une durée de vie, mais est-ce que vous avez budgété aussi des coûts d'entretien? Par exemple, si vous avez dit, je ne sais pas, est-ce que vous avez des coûts prévus d'entretien pour les 25 prochaines années, 50 prochaines années, en fonction de la conduite? Qu'est-ce qu'on peut avoir comme projection moyen et long termes de coûts d'entretien des deux, on parle toujours des deux solutions? Est-ce que c'est possible d'avoir des estimations concernant les coûts d'entretien?

2050 **M. MITCH GLASS:**

2055 No, we have not worked out a detailed comparison of maintenance cost and ongoing cost for the two routes, but you know, there are simple maintenance advantages. We were speaking earlier both, weekly, vehicle patrols or simply by having the pipeline relocated along route des Collines where presently, we come in to Oka park on a weekly basis, maximum 10 day interval and inspect the block valve facility. Essentially, then, we could patrol the entire route by vehicle, on the ground, on a weekly basis.

2060 Now, by comparaison, we are flying the existing route on a weekly basis, but we don't cover the entire length of the existing route on the ground, on a weekly basis. So there are definite ongoing maintenance benefits for being along route des Collines.

LE PRÉSIDENT:

2065

Donc, il y aurait des différences de coûts au point de vue, en période d'exploitation, il y aurait des différences entre les deux solutions. Ne serait-ce, par exemple, de la comparaison que vous faites entre l'inspection par avion, inspection par véhicule terrestre. J'imagine aussi, dans le cas d'un entretien, ça veut dire si vous êtes dans une route, vous n'avez pas à couper la végétation périodiquement, donc, ça va représenter des différences de coûts entre les deux. Il peut y avoir d'autres choses que vous devez faire parce que vous êtes sur une emprise de route. Je peux comprendre que vous n'avez peut-être pas fait l'exercice, mais est-ce que c'est possible d'avoir une idée à ce moment-là, qu'est-ce que ça représenterait en moyenne annuellement? Parce que j'imagine, bon, vous faites vos inspections comme, par exemple, on parlait de la protection cathodique, il y a des coûts qui sont les mêmes dans les deux cas, c'est évident. Est-ce qu'on peut avoir une idée combien ça coûte un tronçon de **pipeline** à inspecter par exemple et à entretenir l'emprise, bien entendu, pour qu'on puisse comparer entre les deux solutions?

2070

2075

M. MITCH GLASS:

2080

Yes, we can provide that maintenance cost comparison.

LE PRÉSIDENT:

2085

Monsieur Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND:

2090

Je vais peut-être revenir à des choses fondamentales. Je ne suis pas ingénieur, mais à mon avis, un vieux **pipeline** de 50 ans, dans un milieu sensible, humide et marécageux, sur sa durée de vie, par rapport, les coûts d'entretien, d'opération et de remplacement sur sa durée de vie, par rapport à un nouveau **pipeline** le long du chemin des Collines, ça me semble évident que, sur la durée de vie des deux scénarios, parce que je pense que c'est la base de comparaison qu'on devrait utiliser.

2095

LE PRÉSIDENT:

Si on compare comme ça, oui.

2100

M. JACQUES RUELLAND:

Ce n'est pas les coûts de construction, c'est la durée de vie. C'est une compagnie qui est en affaires dans ce qu'ils, ce sont des spécialistes de la construction et de l'opération de **pipeline**, ils connaissent très bien les coûts inhérents à l'opération, remplacement et la gestion des **pipelines**. Donc, il est certain que le tracé, on l'a vu sur la route des Collines, est beaucoup plus économique, à long terme, que de grossir le **pipeline** dans l'alternative existante.

2105

Premièrement, quelle est la durée de vie d'un **pipeline**, normalement, première des

2110 choses? Sur quelle période d'amortissement est-ce qu'on travaille quand on fait les calculs financiers pour l'évaluation d'alternatives de coûts? Il y a une période d'amortissement, on sait que, dans n'importe quel domaine, l'Hydro utilise 50 ans pour ses centrales, quelle est la période d'amortissement qui est utilisée pour un **pipeline**?

LE PRÉSIDENT:

2115

Mais il faut comprendre aussi que, il faudrait faire la nuance, pour la question de monsieur Ruelland, il peut y avoir une période d'amortissement qui est purement comptable, au niveau financier, mais il peut y avoir aussi c'est quoi la durée de vie, la durée de vie utile d'une conduite peut être très au-delà de la période d'amortissement, et j'aimerais qu'on fasse la nuance.

2120

Lorsque vous construisez un **pipeline**, quelle est la vie utile que vous estimez, d'un point de vue amortissement habituellement, sur combien d'années vous l'amortissez, mais de façon, son espérance de vie, quelle est-elle pour vous de façon réelle? Donc, une nuance entre la période d'amortissement, mais aussi l'espérance de vie d'une conduite d'un oléoduc? Monsieur Glass?

2125

M. MITCH GLASS:

2130

If I can speak to on engineering and design basis, we're designing for on an indefinite life span for the pipeline, I, myself, am not able or in position to comment tonight on the financial and amortization issues.

LE PRÉSIDENT:

2135

Mais j'imagine qu'il doit y avoir des politiques d'entreprise qui peuvent être des amortissements sur 20 ans, 15 ans, 25 ans, mais ça n'a rien à voir avec la durée de vie utile de la conduite. Mais, néanmoins, on pourrait avoir une idée, mais je pense que l'important, l'information la plus importante c'est quelle est véritablement l'espérance de vie de vos conduites? Je pense que c'est ça que monsieur Ruelland voudrait mettre en lumière.

2140

M. JACQUES RUELLAND:

Autant l'espérance de vie, parce que c'est toujours plus long que la période d'amortissement, en tout cas, dans les centrales électriques. C'est évident que la compagnie a fait des calculs de coûts comparatifs à long terme sur la durée de vie des équipements afin de déterminer quelle était la solution la plus avantageuse à long terme, pas simplement sur le coût. C'est évident qu'ils ont fait ces calculs-là.

2145

LE PRÉSIDENT:

2150

Si je me fie à la réponse de monsieur Glass, monsieur Glass va faire des vérifications, mais ce n'est pas évident qu'ils ont fait une étude économétrique comme Hydro nous a habitués

2155 à faire, lorsqu'ils arrivent alors, bon, 4.2¢ du kW/heure pour notre coût de production de telle centrale. Hydro a sa méthode, mais ce que je comprends de la réponse de monsieur Glass, c'est un peu différent dans leur cas.

M. JACQUES RUELLAND:

2160 Écoutez, le **pipeline**...

LE PRÉSIDENT:

2165 Ils sont au courant d'économie potentielle, mais je n'ai pas l'impression qu'ils ont chiffré. Monsieur Glass, peut-être vous pourriez apporter des précisions sur de quelle façon vous faites des études comparatives de coûts pour vos solutions?

M. MITCH GLASS:

2170 Well maybe if I could summarize just in this case. It was not necessarily in our minds, required to go through a detailed life-cycle of cost comparison, I mean, it's... You know, readily apparent if we are just in the case of one single (inaudible) required perhaps about the wetland areas along the existing route versus having to do a maintenance dig along the route des Collines in the road shoulder. You know, the level of effort, the planning, the hability of access above the
2175 line, it's just a world of difference between the existing wetland area and out of route des Collines.

So, it's a very quick and rudimentary assessment and we didn't go into a detailed long-term cost comparison.

2180 **LE PRÉSIDENT:**

Je comprends votre réponse, mais en tout cas, le plus d'information que vous pourrez nous donner sur votre méthodologie et les calculs que vous avez faits, donc, ce sera apprécié.

2185 Oui, Monsieur Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND:

2190 Je vais passer à ma deuxième question, qui se rapporte au PR3.1 aussi, chapitre 1, page 1. Dans le point 1.1, le promoteur, on parle qu'on expédie chaque jour, actuellement, dans le **pipeline**, 30 000m³ par jour de produits, je présume que c'est du **jet fuel**, de l'essence, du diesel, je ne sais pas, et que ça, ça représente actuellement 20% de la capacité du **pipeline**.

2195 On peut présumer que, quand le **pipeline** va être remplacé, il va être à sa pleine opération, je présume qu'il va fonctionner à 100% de sa capacité ou autour de ça, on parle donc de 100 000 m³ par jour; si je comprends bien, 1 m³ de produits pétroliers, ça comprend, ça fait 1 000 l de produits pétroliers?

LE PRÉSIDENT:

2200

Oui, 1 m³ c'est 1 000 l, effectivement.

M. JACQUES RUELLAND:

2205

Un mètre cube de produits pétroliers, c'est 1 000 l de produits pétroliers. Sans entrer dans des secrets d'état de la compagnie, ça vaut combien un litre de produits pétroliers, je ne sais pas, au gros là? En d'autres mots, quelle est la valeur marchande qui passe dans le **pipeline** chaque jour, disons au détail? On sait que, disons, l'essence, ça vaut 85¢ le litre, divisons en deux, est-ce que ça vaut 40¢ le litre, je ne sais pas? Quelle est la valeur

2210

approximative de...

LE PRÉSIDENT:

2215

On sait qu'il y avait du **jet fuel** par exemple, donc, ça a une valeur de tant, qui va vers Dorval, plutôt l'aéroport Pierre Elliott Trudeau maintenant, et vous avez aussi du carburant de véhicule automobile. Donc, pouvez-vous répondre à cette question de monsieur Ruelland?

M. JACQUES RUELLAND:

2220

En attendant, 100 000 m³ multiplié par 1 000, ça fait quoi ça? En litres, là?

LE PRÉSIDENT:

2225

Il y avait une nuance sur la capacité, parce que je comprenais des explications hier, c'était que la capacité de l'oléoduc, le 20% c'était sur un des tronçons, et pas nécessairement l'ensemble de l'oléoduc. C'était, je crois que c'était entre Toronto et la frontière, quelque chose comme ça, qu'il y avait une sous-utilisation.

M. JACQUES RUELLAND:

2230

Quel est le volume actuel et futur disons dans le tronçon du...

LE PRÉSIDENT:

2235

Je pense que ce serait mieux dans ce sens-là.

M. JACQUES RUELLAND:

2240

Je présume que c'est la même chose.

LE PRÉSIDENT:

2245

C'est que, combien vous transitez et combien transiterez-vous, attendez-vous à transiter de plus avec, si le projet se fait? Je pense que ce serait peut-être la meilleure façon. Et, après ça, tenter de donner un chiffre d'une valeur marchande type d'un litre de carburant, hors taxes bien entendu. Oui?

2250

M. MITCH GLASS:

I'll do the calculation for the Montreal to Farran's Point about the system. At the intended capacity of 21 000 m³ per day, so that is then, multiply that value by 1000 to get your value in litres, and then let's just take a retail gasoline price of 5¢ a litre. So that value is 17 850 000\$ per day and that's based on the intended capacity of Montreal to Farran's Point.

2255

M. JACQUES RUELLAND:

2260

Est-ce que j'ai bien compris monsieur Glass quand il dit que, est-ce que c'est actuellement qu'il passe 21 000 m³ ou si c'est après la réfection des travaux? Parce que là on dit:

Actuellement, expédie chaque jour 30 000 m³ de carburant vers Ottawa, Cornwall, Kingston et tout ça.

2265

Et là, on parle de 21 000, ça veut dire qu'il y en aurait moins après la réfection du pipeline?

2270

LE PRÉSIDENT:

Ce n'est pas tout à fait ça.

M. JACQUES RUELLAND:

2275

Ce n'est pas ça qu'il a dit, n'est-ce pas?

LE PRÉSIDENT:

2280

Non, je pense que c'est seulement à partir du point de Montréal. Donc, le point de référence de Montréal. Tandis que, dans ce cas-ci, c'est le total, il faut tenir compte du carburant qui vient de la région de Toronto. Donc, c'est pour ça. Tandis que là, je pense, pour éclaircir le point, ce serait combien transit-il de carburant actuellement provenant de Montréal? Et, dans le cas où le projet se fait, combien transiterait-il, parce que je pense que vous l'avez dit le chiffre hier, je ne me souviens plus. Donc, je pense que ce serait ça qui serait le meilleur comparatif. Alors, combien actuellement, combien avec le projet, donc, de Montréal, du point de référence de Montréal?

2285

M. JACQUES RUELLAND:

2290

Combien passe de Montréal, à travers le parc, vers l'ouest? Puis combien va passer après...

LE PRÉSIDENT:

2295

Avec le projet.

M. JACQUES RUELLAND:

2300

... de Montréal vers l'ouest, à travers le parc?

LE PRÉSIDENT:

2305

Je pense que ça va être la meilleure façon de le comprendre.

M. MITCH GLASS:

2310

The current capacity of the system, from Montreal to Farran's Point on the existing 10" line system, is 10 500 m³ per day.

LE PRÉSIDENT:

O.k. 10 500.

2315

M. MITCH GLASS:

And essentially, the flow capacity would double to 21 000 m³ per day. So that calculation I just did on valuation was based upon the post-project flow capacity.

2320

LE PRÉSIDENT:

Donc, le projet doublerait la capacité.

M. JACQUES RUELLAND:

2325

Alors, 21 000. C'est ça, ce qui nous donne 17 500 000\$ par jour de valeur au détail là, ce n'est évidemment pas le prix de gros, puis ce n'est pas le profit de la compagnie.

LE PRÉSIDENT:

2330

C'est ça.

M. JACQUES RUELLAND:

2335

Multiplié par 365, ça fait combien par année?

LE PRÉSIDENT:

2340

Qui a une calculatrice? Ça fait, en tout cas, beaucoup de sous. J'y vais à l'oeil, 17.5 M X 365, parce que je n'ai pas de calculatrice avec moi.

M. JACQUES RUELLAND:

2345

Je pense que monsieur Glass est en train de le calculer.

M. MITCH GLASS:

2350

The value calculated out on a yearly basis would be 6.5 billion \$, roughly.

M. JACQUES RUELLAND:

Six milliards et demi en valeur sur le marché de produits pétroliers.

2355

LE PRÉSIDENT:

En valeur globale.

M. JACQUES RUELLAND:

2360

Au détail, évidemment. Alors, ce n'est pas le prix de vente au gros, puis ce n'est pas le profit de la compagnie. Donc, il passe 6,5 G de produits. Qu'est-ce que le promoteur a offert à la SEPAQ comme compensation pour les dommages ou la servitude ou le passage du **pipeline** dans le parc, en retour de l'entente qui a été convenue de replacer le **pipeline** le long du chemin des Collines? Est-ce que le promoteur a offert des compensations financières qui permettraient d'améliorer la qualité du parc ou des services, dans la perspective où son intérêt est de faire cheminer 6,5 G de produits pétroliers par année à travers le parc?

2365

LE PRÉSIDENT:

2370

Alors, nous pourrions adresser la question aux deux parties.

M. JACQUES RUELLAND:

2375

S'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT:

2380

Alors, Monsieur Glass, est-ce que vous versez des compensations d'exploitation par exemple actuellement et est-ce que vous avez proposé des compensations dans le cadre du projet aux autorités du parc?

2385

M. MITCH GLASS:

No, we do not.

LE PRÉSIDENT:

2390

Oui. Pour la seconde partie. Donc, c'est non dans les deux cas. Donc, non à l'exploitation et non à la construction. O.k.

M. MITCH GLASS:

2395

No, pardon me, I only understood the operation portion of the question.

2400

For the construction, essentially being asked to relocate along route des Collines, we have incurred additional cost to do so, and we have taken those cost on ourselves, and we are at a state of planning and developpement for the construction of the existing right away, so we, when we were approched to relocated along the route des Collines, we re-engineered, did assessments, for instance due to technical, other environmental assessments along the proposed route, the whole environmental impact assessments, so we have incurred those costs. As far as the construction goes, one thing that we looked at early on, was the construction along the chemin de Plage and the crossing of the Rivière aux Serpents, and our original thought was that would be done with a dam and flume approach and we felt that we may impact to some extend on the existing cover(sic.) there. So we did agree in our offer that we would replace the entire cover and put a larger box covered structure. We now have had input from our pipeline contractor that that crossing and can be achieved with directional drilling, and that is our plan to do that crossing. But despite crossing underneath Rivière aux Serpents with a horizontal directional drill, we're still prepared to replace the box, the existing cover there with a box covered structure. That will, there is seasonal flooding problems along that route. So that cost in itself is worth 100 000\$.

2405

2410

2415

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Monsieur Ruelland, voulez-vous avoir une précision et désirez-vous passer du côté du MRN aussi pour avoir leur avis sur la notion de compensation?

2420

M. JACQUES RUELLAND:

Ce que je comprends de la réponse de monsieur Glass c'est qu'il va, simultanément à la réalisation des travaux, il y a un certain nombre de travaux d'infrastructures, entre autres reliés à

un pont, qui seraient réalisés dans la...

2425

LE PRÉSIDENT:

Puis d'autres mesures, comme du forage directionnel, qu'il considère comme une mesure additionnelle d'atténuation.

2430

M. JACQUES RUELLAND:

Oui.

2435

LE PRÉSIDENT:

C'est ce qu'on peut comprendre de la réponse. Mais peut-être que, oui, monsieur Désorcy semblait vouloir s'agiter un petit peu, peut-être que monsieur Désorcy a une position à ce sujet.

2440

M. BERNARD DÉSORCY:

Oui, Monsieur le président. L'année dernière, lorsqu'on a discuté avec la compagnie, de leur projet et du déplacement de l'emprise vers la route des Collines, il y avait un représentant, un monsieur, je ne me souviens pas le nom, qui était évaluateur et on était pour amorcer des discussions pour du dédommagement à l'égard des inconvénients que le passage du **pipeline** occasionnerait pour le parc. À ce moment-là, j'avais dit à la compagnie que, compte tenu qu'on n'avait pas statué encore sur le choix du tracé, ce qui est encore le cas ce soir, même si on privilégie l'option du déplacement vers la route des Collines, que lorsqu'on aura statué du déplacement, quand on aura statué du choix final du tracé, on pourra discuter des mesures compensatrices en question à titre de dédommagement parce que c'est des choses normalement qui sont prévues, si je ne me trompe, de façon raisonnable dans la Loi sur l'Office national de l'Énergie.

2445

2450

2455

Alors, compte tenu qu'on n'avait pas statué, c'est des discussions qu'on devra entreprendre ultérieurement, tout simplement.

LE PRÉSIDENT:

2460

Bon, je vous remercie. Monsieur Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND:

Je n'ai pas d'autres questions, Monsieur le président.

2465

LE PRÉSIDENT:

Ça vous va, très bien. Alors, je vous remercie.

M. JACQUES RUELLAND:

2470

Merci.

LE PRÉSIDENT:

2475

Je vais inviter madame Marie-Martine Bédard.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

2480

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT:

Rebonsoir.

2485

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

Rebonsoir, voilà. J'ai tellement de questions, je vais...

LE PRÉSIDENT:

2490

Allez-y.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

2495

Une première question, qui revient à l'aspect juridique, puis qui va peut-être aller un petit peu dans le sens de ce que monsieur Ruelland a abordé un petit peu plus tôt. Moi, je me suis fait dire, avec les différents projets, que, lorsqu'un promoteur soumettait un projet, il était assujéti à la loi à cette date-là. Que, si la loi changeait après que le projet avait été déposé, en tout cas, c'est ce qu'on nous a dit pour la mine par exemple, si la Loi des mines changeait aujourd'hui, bien la mine serait, exemple Niocan, ne serait pas assujéti à la nouvelle loi, mais bien à la loi à laquelle le projet avait été déposé; est-ce que je me trompe? Je ne sais pas, c'est les informations qu'on m'a données.

2500

LE PRÉSIDENT:

2505

Je ne suis pas certain de bien comprendre. Monsieur Talbot, disons, peut-être vous faites allusion à une réforme éventuelle de la loi. Donc, ça veut dire qu'un projet, si j'ai compris la question de madame Bédard, projet qui a fait l'objet d'un avis de projet officiel dans le cadre de la procédure ou, par exemple, un projet qui a fait l'objet d'une demande d'un certificat d'autorisation, s'il n'est pas assujéti, et que la loi était modifiée, et que ça ferait en sorte que ce projet-là deviendrait assujéti, mais le projet est en cours déjà de traitement. Donc, il serait exempté de...

2510

M. DENIS TALBOT:

2515

Donc, sous réserve d'un avis légal, c'est sûr que l'assujettissement s'applique au moment où la loi existante est en vigueur. C'est certain que, s'il y a une modification éventuelle des seuils, un projet qui est déjà, pour lequel certaines études ont été faites ou autres, ce serait comme changer complètement les conditions.

2520

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

Ce que j'essaie de comprendre, puis j'aimerais avoir un éclaircissement là-dessus, c'est que la loi des parcs a été changée, je crois, le 7 juin; le promoteur ici a déposé son projet et fait la demande bien avant. Donc, comment ce changement-là fait en sorte que ce projet-là, déposé bien avant, serait tout d'un coup assujetti à la loi déposée?

2525

LE PRÉSIDENT:

2530

C'est le sens de votre question.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

Oui.

2535

LE PRÉSIDENT:

Alors, Monsieur Désorcy, comment voyez-vous la question?

2540

M. BERNARD DÉSORCY:

Oui, Monsieur le président. Je trouve la question pertinente, mais je ne suis pas capable d'y répondre. C'est une question qui relève de juristes puis est-ce que la question, telle qu'elle est posée, est applicable uniquement à la Loi sur la qualité de l'environnement, est-ce qu'elle est applicable à toutes les autres lois? Je ne le sais pas.

2545

LE PRÉSIDENT:

Pour cerner, bien restons avec la Loi sur les parcs. C'est-à-dire est-ce que, dans le cas d'un projet, est-ce qu'il y a une interaction entre la Loi sur les parcs, par exemple, et la Loi sur la qualité de l'environnement? Et, s'il y en a ou s'il n'y en a pas? Et est-ce que le projet en cours est exempté de l'application de la nouvelle Loi sur les parcs ou pas? Je pense que c'est, il y aurait moyen de faire les vérifications de cet ordre-là et d'avoir une réponse. Oui, Monsieur Talbot?

2555

M. DENIS TALBOT:

Je fais juste rajouter que, concernant uniquement la Loi sur la qualité de l'environnement

2560 par exemple, concernant les seuils d'assujettissement des projets, il y a eu des modifications de
seuils pour certains types de projets. Je pense à des centrales hydroélectriques par exemple,
puis des projets qui étaient déjà en analyse avancée, qui étaient soumis à l'ancienne loi, se
rendent quand même jusqu'au niveau du conseil des ministres pour une décision. Parfois, les
études peuvent prendre plusieurs années, on n'arrête pas la procédure parce qu'il y a eu un
2565 changement. C'est les nouveaux projets qui sont soumis. Mais là on parle d'un ensemble
d'études, ce n'est pas comme une technicalité, c'est peut-être très différent. Je ne voudrais pas
qu'on confonde les deux questions, c'est assez différent.

LE PRÉSIDENT:

2570 Parce que la façon qu'on pourrait adresser la question, Monsieur Désorcy, c'est dans le
cadre de l'application de la nouvelle loi, de la nouvelle version de la Loi sur les parcs, est-ce que
tout projet en cours depuis plusieurs mois, donc, est soumis à la loi? Est-ce que tout projet, qui
n'a pas encore fait l'objet de décision, est soumis, ni plus ni moins. Je pense que ce serait dans
le sens de la question, notamment, les projets qui étaient en cours d'évaluation avant le mois de
2575 juin 2004? Je pense que c'est...

M. BERNARD DÉSORCY:

Oui, effectivement, la question...

2580

LE PRÉSIDENT:

Est-ce que la loi s'applique pleinement à tous les projets?

2585

M. BERNARD DÉSORCY:

C'est une question qu'on va adresser aux Affaires juridiques chez nous.

LE PRÉSIDENT:

2590

C'est ça. En cours et à venir?

M. BERNARD DÉSORCY:

2595

Oui.

LE PRÉSIDENT:

2600

Donc, on pourra avoir une réponse à ce sujet-là, de quelle façon que le mécanisme
s'applique.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

2605

Mon autre question, d'un autre ordre. On parle des coûts de travaux et tout ça, que la compagnie peut avoir, supplémentaires ou pas, ou des économies qu'elle peut faire en priorisant un tracé ou un autre, une solution ou une autre, bon, peut-être que je suis ignorante, mais Trans-Nord ce n'est pas une compagnie publique, on parle d'une compagnie privée ici, c'est ça?

2610

LE PRÉSIDENT:

Monsieur Glass, le statut exact, est-ce que c'est une compagnie cotée en bourse ou c'est une compagnie privée, TPNI?

2615

M. MITCH GLASS:

We are owned by three publically traded companies, but we are not publically traded ourselves.

2620

LE PRÉSIDENT:

Donc, il y a trois actionnaires. Habituellement, quand il y a moins de 100 actionnaires, une compagnie est privée. Donc, on peut considérer Pipelines Trans-Nord comme une compagnie privée au sens des compagnies à capital-actions qui est de moins de 100 actionnaires.

2625

M. MITCH GLASS:

Yes, we have less then 100 shareholders.

2630

LE PRÉSIDENT:

Donc, il n'y a pas de dépôt public, par exemple, de rapport annuel, c'est ça, des états financiers, c'est ça qu'on doit comprendre? La différence entre une compagnie publique et une compagnie privée. Oui, madame Bédard.

2635

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

Ce que j'aimerais alors, un représentant de quelque ministère qu'il soit me dise à ce moment-là, si c'est une compagnie privée, moi, en quoi cet aspect, l'aspect coûts de travaux, aspect profits de cette compagnie, moi, en tant que citoyenne du Québec, du Canada, ça ne changera, ça n'apporte rien, n'est-ce pas, ni à mon gouvernement, ni à qui que ce soit? Là, j'entends aussi qu'il n'y a pas de compensation prévue pour le parc, pour améliorer le parc ou quoi que ce soit. Donc, comment l'aspect pécuniaire du projet pourrait influencer une décision pour prioriser un trajet ou un autre?

2645

LE PRÉSIDENT:

2650

L'aspect pécuniaire, c'est quoi à ce moment-là que vous...

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

2655

L'aspect coût?

LE PRÉSIDENT:

2660

C'est le coût. Bien, le coût, on a une idée du coût de, estimé de construction à 3.3 M.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

En fait, je vais m'exprimer mieux que ça.

2665

LE PRÉSIDENT:

Oui, s'il vous plaît.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

2670

Voilà. C'est que, advenant, si j'ai à calculer puis, moi, à choisir entre un tracé qui a des impacts mettons environnementaux moindres, mais qui coûte plus cher ou un tracé qui a des impacts plus élevés, mais qui apporte une économie à la compagnie, moi, en tant que citoyenne, je ne vois pas avantage à faire sauver des sous à la compagnie. Dans ce sens-là, je voudrais qu'on me fasse lumière en quoi, exemple, le ministère de l'Environnement, ou un biologiste, peut voir, avec ces chiffres-là, mettre ça dans la balance, finalement, parce que ça ne fait pas partie, en quelque part, moi, de mes intérêts comme citoyenne?

2675

LE PRÉSIDENT:

2680

On peut peut-être prendre la question dans deux sens.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

2685

Elle a de la misère avec sa tête, il est tard.

LE PRÉSIDENT:

2690

J'imagine que le ministère de l'Environnement, lorsqu'il évalue un projet, ne modifie pas ses exigences en fonction de la rentabilité d'une compagnie. J'ai l'impression que ce n'est pas un critère du ministère de l'Environnement dans les exigences environnementales qu'il va faire.

M. DENIS TALBOT:

2695

Non, effectivement. Puis, de plus, dans le cadre d'un projet comme ça, ce que je disais hier c'est que les, disons les, ce qu'on appelle la justification technique, économique, tout ça, c'est géré par l'Office national de l'Énergie, qui est l'ultime, bien qui s'occupe de la réglementation à ce niveau-là. Il y a donc une autorisation qui est donnée par cet organisme réglementaire-là, concernant ça.

2700

Par la suite, si le projet, pour différentes raisons, est soumis à la procédure, nous, ce qu'on regarde essentiellement c'est les impacts du projet sur l'environnement. Mais les grands paramètres du projet, que ce soit point de départ, point d'arrivée, bon, c'est ça. Les grandes caractéristiques du projet sont déjà définies. C'est certain que, par contre, si la loi québécoise s'applique, il peut y avoir à un moment donné des exigences au niveau de l'autorisation finale du conseil des ministres, qui vont avoir peut-être pour effet d'augmenter les coûts dans certains cas, pour éviter certains éléments très sensibles, par exemple, le long du tracé. Il y aura des négociations qui pourront être faites avec les promoteurs dans ce sens-là.

2705

2710

LE PRÉSIDENT:

Mais, normalement, ça, ça se ferait indépendamment, on peut s'attendre à ce que ce soit indépendamment des revenus ou de la rentabilité d'une compagnie. Ce serait en fonction des impacts environnementaux.

2715

M. DENIS TALBOT:

Exact.

2720

LE PRÉSIDENT:

L'analyse va se faire à ce niveau-là.

2725

M. DENIS TALBOT:

Exact.

LE PRÉSIDENT:

2730

Du côté de la compensation, je pense que c'était l'autre volet de votre question, bon, on peut questionner, on va questionner le ministère là-dessus, sur quelles sont les possibilités de compensations ou d'exiger des compensations, c'est ça que vous voulez savoir? Peu importe que la compagnie soit privée ou publique, donc, ça veut dire, et nonobstant, il y a une entreprise vient ici, est-ce que le ministère a des moyens d'obtenir des compensations?

2735

Et peut-être nous expliquer aussi, en même temps, la notion de la servitude parce qu'on parle de servitude perpétuelle. Alors, ce que je comprends c'est qu'il y a 52 ans, pour un montant

2740 d'argent X, donné aux anciens propriétaires, donc il y avait une servitude perpétuelle, donc il n'y a
pas de rente annuelle d'attachée à la servitude, ce que je comprends, en analysant les actes,
2745 donc, et ça c'est perpétuel. Donc ça, ça veut dire que, est-ce que le ministère par exemple a
tenu compte de l'existence de la servitude lorsqu'il a acheté les terrains des anciens propriétaires,
c'est-à-dire les terrains ont été payés moins cher par exemple? De quelle façon le ministère,
2750 donc il y aurait deux volets à ma question, la notion de compensation et aussi la notion du
facteur, une servitude, ça grève un terrain, et surtout si la servitude est perpétuelle? Monsieur
Désorcy.

M. BERNARD DÉSORCY:

2750 Oui, je vais essayer de tenter de répondre à vos questions, mais a priori, ce que je
voudrais répondre c'est que, au Québec, on est une société de droit et on reconnaît les droits des
individus ou des corporations. Et, à ce titre-là, la compagnie détient une servitude, et une
servitude c'est un droit en bonne et due forme. Et le libellé de, comment dire, de la servitude ne
prévoit pas de redevances. Il n'y a pas une rente qui est associée à cette servitude-là.

2755 Comme je disais, notre objectif initialement, on n'a pas examiné au point de vue
monétaire, on a examiné à titre de gestionnaire de ce territoire-là et dans la mission qui est
confiée en vertu de la loi, qui est de protéger, pour les générations actuelles et futures, ce
territoire-là. Alors, au niveau de l'intégrité écologique et de le rendre accessible à la population.
2760 Donc, l'impact de ce droit de passage-là, de ce droit légal-là amenait tellement de contraintes
qu'on s'est dit on va demander de le déplacer, et on n'avait aucune intention monétaire en arrière
qui sous-tendait ça.

2765 On trouve juste et équitable qu'il y ait des rede... pas des redevances, mais une
compensation qui soit remise au parc, en termes peut-être d'équipements, d'infrastructures ou
d'un montant forfaitaire, mais il n'avait jamais été pensé au départ d'associer une rente. Alors,
c'est pour ça que, dans les faits, en tant que société de droit, il faut respecter les droits qui sont
là, les droits acquis, et c'est de cette façon-là qu'on avait fonctionné.

2770 Quant à votre question à l'effet que, lorsqu'on achète des terrains qui sont grevés d'une
servitude, effectivement, le coût d'un terrain qui est affecté de cette façon-là est toujours moindre
qu'un terrain qui est libre de droit. C'est dans la normale du marché, tout simplement.

LE PRÉSIDENT:

2775 Du côté de la compensation, donc vous, vous avez l'intention de faire des
représentations auprès de l'Office national de l'Énergie, ce que vous avez expliqué tout à l'heure?

M. BERNARD DÉSORCY:

2780 Bien, ce n'est pas, auprès de l'Office. C'est que, lorsqu'on lit la loi sur l'Office, c'est prévu,
si je ne me trompe, parce que j'ai lu l'année dernière, quand on a traité le dossier, que

2785 c'est normal qu'un propriétaire terrien qui voit son terrain grevé d'une servitude de passage, pour un **pipeline** ou autre usage, s'attend à obtenir un dédommagement pour les inconvénients qu'il subit.

2790 Là, actuellement, il faut comprendre que la servitude était déjà là. La compagnie bénéficie d'un droit et on ne s'attend pas à recevoir une compensation parce qu'il est là, mais à recevoir une juste part normale d'une compensation pour les travaux, les usages, les perturbations...

LE PRÉSIDENT:

2795 Pour les travaux.

M. BERNARD DÉSORCY:

2800 ... qu'ils vont faire à l'intérieur du parc, tout simplement. C'est dans cette optique-là qu'on va le traiter, et je ne pense pas qu'on puisse, normalement, aller au-delà de ça.

LE PRÉSIDENT:

2805 Si je comprends la compensation, par exemple, si les travaux se faisaient et ça dérangeait des cyclistes ou des pistes cyclables, des usagers, ça vous obligeait à faire des détours d'entretien, des choses comme ça; après ça, il y a les dommages à la végétation riveraine. Donc, ce sont des cas, ce sont des exemples de choses, vous allez monétariser ça.

M. BERNARD DÉSORCY:

2810 Oui...

LE PRÉSIDENT:

2815 Et vous demanderiez, à ce moment-là, une compensation?

M. BERNARD DÉSORCY:

2820 C'est ça, et prenons l'exemple de ce dossier-là, ça fait au-dessus d'un an qu'on travaille sur le dossier, moi, mes collègues, on est plusieurs personnes, pendant qu'on travaille sur ce dossier-là, on ne travaille pas sur notre emploi du temps de fonds qu'on est mandatés. Donc, on a beaucoup d'énergies qui ont été investies. La compagnie aussi a investi beaucoup d'énergies, mais il faut penser à nous, au parc, aux utilisateurs du parc, pour recevoir un dédommagement juste et équitable.

2825 À ce moment-ci, on n'a pas abordé la question, on ne l'a pas inventoriée, on n'a pas fait le tour parce qu'on n'est pas encore rendus là, mais c'est des choses qui sont prévues lorsqu'on sera suffisamment avancés dans le temps.

LE PRÉSIDENT:

2830 Madame Bédard.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

2835 Oui. C'est que l'aspect compensation ici, étant donné, par exemple, qu'on ne regarde pas dans un ensemble tous les projets dans le parc d'Oka, et on sait des fois que le peu probable arrive et que là, exemple, si la mine ouvre, qui va pomper au niveau des nappes aquifères à peu près l'équivalent de la Ville de Saint-Eustache en eau des aquifères, le **pipeline** et tout ça, il y a des comportements, il y a des choses qu'on n'est pas certains, il n'y a pas des études approfondies qui ont été faites sur la cohabitation. Si nous n'avons pas de compensation et de 2840 fonds, advenant un rabattement important d'une poche, d'une aquifère ou quoi que ce soit, ou de deux ou de trois en même temps, chose qu'on n'avait pas prévue, de peu probable, mais qui arrive, qu'il y a un bris, le tuyau de **pipeline**, qu'il y a un bris du tuyau d'aqueduc en même temps, qui est à quelques mètres du **pipeline** par exemple, et là, au niveau de, bon, le sol est contaminé, l'eau a été contaminée, qui paie pour les réparations? Les compagnies se renvoient 2845 la balle parce que ce n'est pas notre responsabilité, c'est la responsabilité de l'autre. On rentre dans un chaos juridique et le parc ou quoi que ce soit n'a pas un fonds de réserve pour venir à agir de manière rapide.

2850 Donc, je pense que ce n'est pas négligeable, ça reste dans les probabilités, et quand j'entends que, toujours ce mot-là, droits acquis, droits acquis et une servitude, il n'y en a pas une, il y en a plusieurs et dont une qui dit spécifiquement que la compagnie ne peut pas augmenter le diamètre du tuyau et que l'autre dit qu'ils ne peuvent pas procéder à aucune modification, sinon elle est caduque, il me semble qu'il y a une urgence de faire trancher la question et urgence de regarder qu'il va y avoir une cohabitation et des problèmes, peu probables, mais quand même 2855 probables, et qu'il y aura peut-être une, les moyens devront être là pour pouvoir réagir, pour minimiser les impacts.

LE PRÉSIDENT:

2860 Autrement dit, ce que vous demandez, ni plus ni moins, aux autorités du parc c'est qu'il y ait un exercice qui soit fait global sur l'état du parc et s'assurer qu'il y a un état de connaissance qui est dressé, puis il y a des mécanismes qui permettent de suivre l'état régulièrement du parc. C'est ce que vous souhaitez, ni plus ni moins.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

2870 Et si, effectivement, la question légale est tranchée et que la compagnie n'a pas tous les droits qu'elle prétend avoir, et qu'un juge en décide autrement, on pourra négocier des compensations peut-être intéressantes pour le parc, pour s'assurer une qualité dans le parc et caetera. Là, monsieur Ruelland nous a fait faire un petit calcul de 6.5 G de produits sur le marché, donc je peux imaginer qu'il y a quelques sous de profit dans ça; ça va être possible à ce

moment-là. Donc, je ne comprends pas pourquoi que la volonté ne semble pas être là ou on semble dire que c'est peu ou pas important.

2875 **LE PRÉSIDENT:**

Mais vous comprendrez que c'est le genre de question que nous pourrions discuter plus en détail lors de la présentation des mémoires.

2880 **MME MARIE-MARTINE BÉDARD:**

Oui.

LE PRÉSIDENT:

2885

Pour voir de quelle façon on peut travailler ça.

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

2890

O.k.

LE PRÉSIDENT:

2895

Ça vous va. Je vous remercie. En passant, il y a un document à l'Office national de l'Énergie, peut-être que certaines personnes l'ont déjà consulté, ça c'est un document, je l'ai imprimé directement du site, mais je m'aperçois que l'adresse internet n'est pas là, mais je crois qu'on pourra mettre le lien pour ce document, via le site internet du BAPE, sur le projet.

2900

C'est un document explicatif, donc il est disponible en français, sur les différentes procédures relativement aux **pipelines**, donc aux mécanismes d'autorisation de l'Office national de l'Énergie et des questions, bon, le document traite de différents aspects, notamment, par exemple, le démantèlement des tracés, comme, par exemple, le chapitre 12:

2905

L'Office doit veiller à ce que la cessation d'exploitation ne nuise pas à la sécurité du public ni à l'intégrité des biens et de l'environnement.

2910

Donc, il y a différents, donc, quand on dit l'Office, c'est l'Office national de l'Énergie, bien entendu. Donc, il existe un document, je pense, qui explique en long et en large les différentes procédures. On va le mettre en lien. Et il y a les fameuses, aussi, références sur les normes CSA, sur l'installation des **pipelines**, donc pour les gens qui veulent en savoir plus long, ça vaut la peine de signifier où on peut se procurer ce document-là via le site internet de l'Office national de l'Énergie.

2915

Également, madame Bédard était la dernière personne inscrite au registre. Oui, Monsieur Désorcy.

M. BERNARD DÉSORCY:

En réponse, je vous avais parlé de deux petites choses...

2920

LE PRÉSIDENT:

Oui, j'ai encore oublié, allez-y. Je m'excuse.

2925

M. BERNARD DÉSORCY:

C'est seulement qu'hier, il y a eu des demandes de citoyens pour faire des vérifications, vérifications que j'ai pu faire aujourd'hui. Ça concernait une demande de monsieur Lauzon, je crois, par rapport à une demande qui aurait été formulée au ministre Corbeil par la Société de la protection de la nature et des parcs du Canada.

2930

Je ne sais pas si c'est monsieur Lauzon ou monsieur Gagnon, j'avais dit que je ferais les vérifications, que j'ai faites ce matin. J'ai demandé de fouiller dans le dossier pour voir qu'est-ce qui en était, parce que j'étais sous l'impression qu'il y avait eu une réponse qui avait été formulée.

2935

Alors, ce qu'on m'a répondu ce matin c'est que, il y a deux demandes qui ont été formulées par cette société-là, que je vais appeler le, dans son abrégé, le SNNAP, c'est plus rapide, il y a une demande qui a été adressée le 19 avril au ministre Corbeil et une autre le 18 juin.

2940

Ce que j'ai su c'est que le ministre a demandé aux Affaires juridiques de répondre à cette demande-là, et ça a procédé de la façon suivante. Le directeur des Affaires juridiques a répondu formellement au SNNAP, au nom du ministre, le 30 juin dernier. Alors, cette réponse-là a été transmise au SNNAP et je soupçonne que les gens qui étaient demandeurs, il y avait deux comités de citoyens, ont dû recevoir une copie par le SNNAP. En tout cas, c'est formel, ça a été transmis cette demande-là.

2945

Par la suite, le ministre a demandé à la direction des parcs de répondre à la première demande puis, effectivement, les vérifications ont été faites auprès des Affaires juridiques parce que, si je ne me trompe pas, ces demandes-là étaient essentiellement de nature juridique, et compte tenu que la réponse, qui a été formulée par les Affaires juridiques, couvrait les deux demandes, ces deux demandes-là du SNNAP, le SNNAP a également été répondu le 19 juillet dernier. Alors, je soupçonne que le SNNAP a dû ou aurait dû vous transmettre les réponses à ces interrogations-là.

2950

2955

Alors, c'est ça les vérifications que j'ai faites ce matin.

LE PRÉSIDENT:

On vous a informé qu'il y a une réponse formelle à des dates différentes.

2960

M. BERNARD DÉSORCY:

Et c'est pour ça, les deux demandes ont été couvertes à ce moment-ci.

2965

LE PRÉSIDENT:

Ce qu'on pourra peut-être faire, étant donné que c'est adressé au SNNAP, ça vaudra peut-être la peine que les lettres soient disponibles, mais avant ça je vais demander à madame Dallaire de faire des vérifications auprès de monsieur Désorcy et auprès du SNNAP au sujet de l'existence de ces lettres-là, et aussi de voir si on peut les déposer et les rendre disponibles sur le site internet, mais je voudrais l'accord du SNNAP, bien entendu, avant de procéder au dépôt. Si le SNNAP refuse, bien nous ne le déposerons pas, simplement.

2970

2975

Alors, nous allons faire la vérification. Alors, je donne ça à madame Dallaire.

Donc, aussi, s'il y a d'autres documents, bien entendu, parce que j'ai oublié, je devais le faire, s'il y a d'autres informations, points, compléments d'information, documents déposés disponibles, soit de la part du promoteur, soit de la part des autres personnes-ressources, alors je vous invite à le faire.

2980

Est-ce que vous avez des documents de votre côté, des informations complémentaires à déposer en rapport avec les séances précédentes? Monsieur Glass?

2985

M. MITCH GLASS:

Not at this time, Sir, but in the following days, we will make some filings, we will research the documents that we are committed to do and we will file it at that time.

2990

LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie. Du côté des personnes-ressources, ça va bien? Donc, aucune information complémentaire.

2995

Alors, étant donné qu'il n'y a plus d'information, étant donné que le registre, il n'y a plus de personne inscrite au registre, alors nous allons mettre fin à la première partie de l'audience publique.

3000

Je tiens à remercier les participants, tant les gens dans la salle ici que les personnes-ressources ou les représentants du promoteur. Et, sur ce, je vous invite, je vais faire un rappel concernant aussi l'inscription, s'il y a des gens qui veulent présenter un mémoire, je veux faire un rappel, le mémoire peut être écrit, les gens peuvent simplement déposer le mémoire écrit auprès de la commission et ne pas manifester le désir de le présenter devant la commission. La deuxième solution c'est une présentation du mémoire écrit devant la commission.

3005

Habituellement, ce que nous aimons obtenir c'est, on fait, nous faisons la lecture des mémoires, de chacun des mémoires. Nous, à la lecture du mémoire, nous avons un certain nombre de questions. Ce que nous encourageons c'est que les gens, nous encourageons les gens à faire une synthèse. Donc, souvent les gens vont arriver, ont un mémoire de 20 pages, bon, on demande aux gens: Êtes-vous capable de faire une synthèse pour présenter votre mémoire pendant quelques minutes, pour permettre à ce moment-là à la commission d'échanger sur les points de vue dans le mémoire? Alors, une synthèse est appréciée, vous n'êtes pas obligés de la faire par écrit, ça peut être une synthèse simplement verbale de votre mémoire. Mais ayez à l'esprit que c'est intéressant de pouvoir échanger entre la commission et les gens qui présentent les mémoires.

La troisième option aussi, et qui est possible, c'est que des gens peuvent nous demander de faire simplement une présentation verbale, sans dépôt de document écrit. La troisième formule est acceptée.

Alors, sur ce, je rappelle, on vous demande, pour les mémoires écrits, un dépôt avant le 1^{er} octobre, pour me permettre d'en faire une lecture attentive. Néanmoins, comme je vous dis, je ne refuserai aucun mémoire, et nous allons nous retrouver... la date exacte, oui, Monsieur Lauzon.

M. PIERRE LAUZON:

Est-ce que c'est possible de préciser pour de bon, parce que j'ai l'information, mais ce n'est peut-être pas tout le monde qui l'a l'information, au sujet des mémoires écrits, que pour vous les faire parvenir, on peut vous les faire parvenir par courrier, mais par courriel et télécopie.

LE PRÉSIDENT:

Oui, vous pouvez, effectivement, le dépôt du mémoire peut se faire de façon électronique, bien entendu, ou par papier, par courrier. Les différentes façons sont possibles. Et, de toute façon, madame Dallaire aussi va pouvoir vous expliquer les modalités, dès que vous signifiez l'inscription des mémoires, après ça, nous avons la date de l'audience déjà de la deuxième partie cédulée, c'était le 5 octobre.

MME DANIELLE DALLAIRE:

Oui.

LE PRÉSIDENT:

C'est ça, le 5 octobre. Bien entendu, les premiers arrivés, habituellement, sont les premiers servis pour le moment de la présentation. Donc, si les gens, des fois, ils disent j'aimerais passer à 20H30, donc, plus les gens vont signifier tôt l'inscription, plus ils auront les meilleures places. Alors, c'est un petit incitatif pour encourager les gens à communiquer avec nous tôt.

Et, bien entendu, en deuxième partie d'audience, les gens du promoteur ou les personnes-ressources, s'ils le désirent, sont les bienvenus dans la salle. Oui, Madame Bédard. Pouvez-vous vous approcher au micro, s'il vous plaît?

3055

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

On a demandé que certains documents soient déposés, pour compléter certains aspects. Étant donné qu'il ne reste même pas 30 jours d'ici le 1^{er} octobre pour déposer nos mémoires écrits, dans combien de jours tous ces documents-là seront déposés? Parce que là, ça commence à donner des, un temps très court pour la rédaction.

3060

LE PRÉSIDENT:

Effectivement, c'est toujours, le temps est très court, ça fait que nous, on fait, nous faisons faire des pressions. On va demander quand même que les documents, c'est pour ça qu'on hésite à demander des documents énormes, lorsqu'il y a des documents fabriqués, parce qu'on sait que ça prend du temps. Ça fait qu'on essaie toujours de cibler les demandes, pour en faire des tableaux-synthèse, pour être capable d'avoir l'information dans les jours qui suivent l'audience. Donc, nous, la semaine prochaine, nous allons faire le suivi pour obtenir les informations manquantes et pour permettre aux gens de les consulter.

3065

3070

Ce qui est possible aussi c'est que, je vais permettre aux gens de réagir sur les documents s'ils désirent poser des questions additionnelles. Bien entendu, le temps va continuer à courir, mais si quelqu'un, vous, il y a un document qui est déposé, vous auriez une question, bien communiquez-la à la commission, vous voulez l'adresser au promoteur par exemple, à cause que vous avez lu le document et ça vous suscite une question, n'hésitez pas à nous l'envoyer; à ce moment-là nous la communiquerons à, par exemple au promoteur s'il y a lieu, ou à la personne-ressource concernée. Donc, on accepte encore une interactivité entre les participants et la commission pour permettre encore une fois d'obtenir le plus de réponses, les réponses, en tout cas, les plus complètes possibles en vue de faire les meilleurs mémoires possibles.

3075

3080

MME MARIE-MARTINE BÉDARD:

Ça laisse très peu de temps pour ceux qui travaillent de nuit dans ces dossiers-là.

3085

LE PRÉSIDENT:

Je comprends, je vis avec les règles de procédure qui nous laissent à peu près ça, toujours un mois, c'est toujours la grande question existentielle. Comme je vous dis, nous sommes conscients, nous avons des participants, souvent des bénévoles, pour la grande partie, et c'est difficile, les gens ont un travail et ils doivent aussi composer. Donc, quand les gens sont ici le soir, habituellement, comme ça, les participants, bien c'est du travail bénévole, on est conscients. Madame Bédard, je vous remercie.

3090

3095

Sur ce, je souhaite à tous une bonne fin de soirée. Ça a été un plaisir de venir ici à Oka, malgré le temps pluvieux d'aujourd'hui.

3100 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

3105 Je soussignée, **CHANTAL GOSSELIN**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle des notes prises par moi au moyen du sténomasque.

Et j'ai signé,

3110 L.L.

CHANTAL GOSSELIN, s.o.

cg